

BIOT *INFOS*

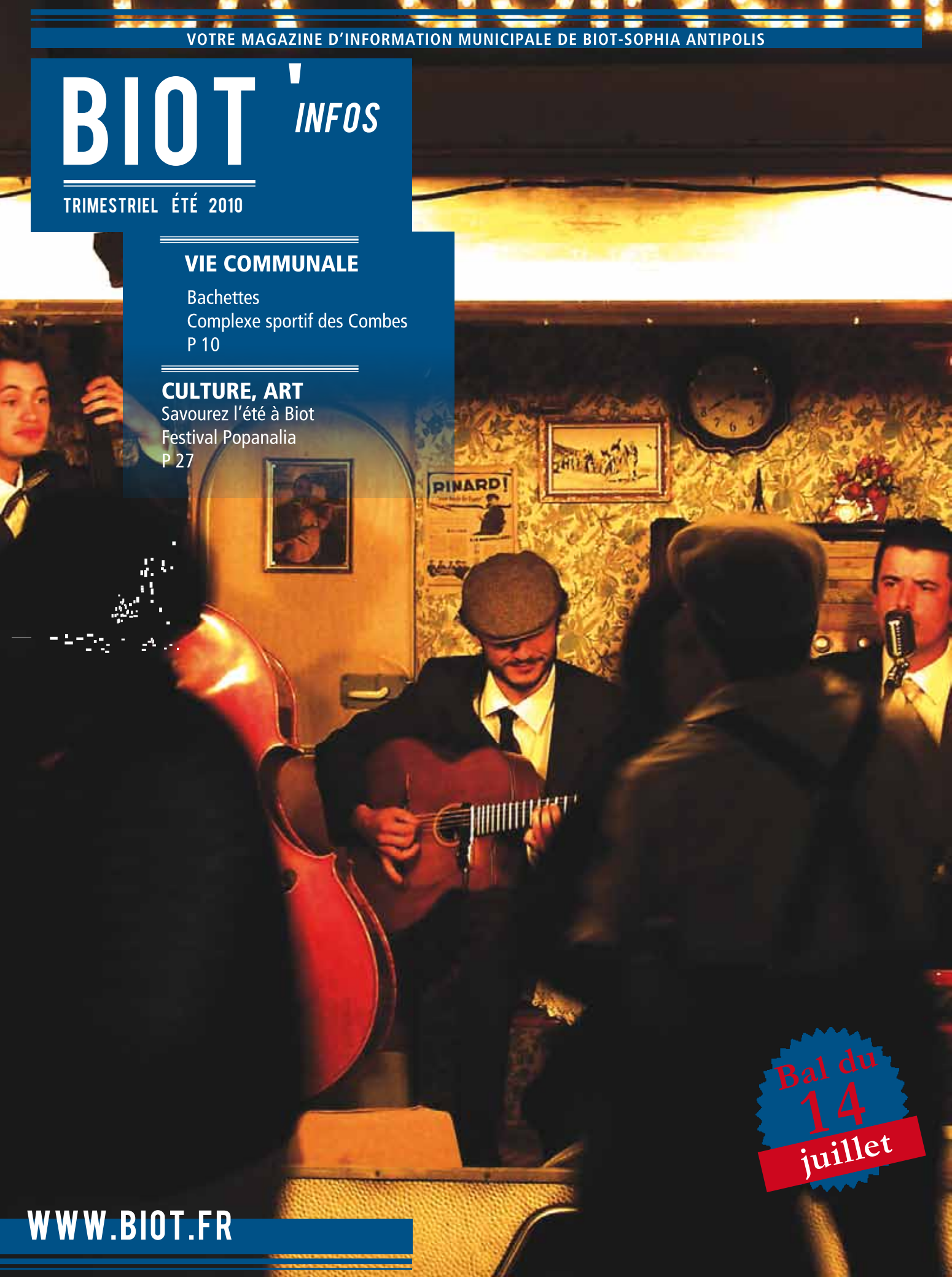
TRIMESTRIEL ÉTÉ 2010

VIE COMMUNALE

Bachettes
Complexe sportif des Combes
P 10

CULTURE, ART

Savourez l'été à Biot
Festival Popanalia
P 27



Bal du
14
juillet



EDITO

Chers Amis Biotois,

Vous avez entre vos mains la nouvelle formule de *Biot Infos*. La maquette, plus aérée, rend votre magazine municipal encore plus agréable à lire. Parmi les principales évolutions, nous avons voulu valoriser l'actualité de votre ville avec une nouvelle mise en page offrant une meilleure place à l'image, et un rédactionnel enrichi grâce à une typographie fine. Les fondements de votre *Biot Infos* ne changent pas : vous retrouverez vos rubriques habituelles et les espaces réservés aux associations. La parution désormais trimestrielle, calquée sur les saisons, nous permet de déployer en parallèle des supports de communication plus réactifs, tels que notre site internet ou la prochaine lettre d'information électronique, pour laquelle vous pouvez dès à présent vous inscrire sur www.biot.fr.

Parmi les sept grands projets de la municipalité présentés lors des réunions publiques, j'en soulignerai deux ici. Le premier est ouvert au public depuis le 16 juin : il s'agit de votre nouvelle Mairie Annexe, implantée au cœur du quartier sophipolitain de Saint-Philippe, dont l'accueil est en continu de 9h à 17h. Dès septembre, la Police Municipale prendra possession de l'étage inférieur dans des locaux neufs et modernes, tandis qu'une annexe sera maintenue au centre historique. Le second projet concerne le complexe sportif des Combes, pour lequel le jury de concours a désigné l'équipe de maîtrise d'œuvre. Il remplacera l'actuel stade Pierre Bel, vétuste, et offrira aux Biotois des équipements sportifs de qualité, accessibles par tout temps et dans des conditions d'accueil optimales : une tribune couverte pour assister aux matchs sur le terrain synthétique de football, deux cours de tennis supplémentaires, une salle modulable et polyvalente de 400 places... Je vous laisse découvrir ce très beau projet dans les pages suivantes.

Il y a urgence à réhabiliter l'Eglise Sainte Marie-Madeleine, fondée par les Templiers au XIIe siècle puis reconstruite et restaurée au fil des siècles. J'en profite pour souligner l'action de Pierre Operto, maire de Biot de 1989 à 2001, qui s'est beaucoup investi pour la sauvegarde de ce patrimoine, avec la réfection totale de la toiture et des façades. Dès octobre 2002, l'architecte des Monuments Historiques, dans son diagnostic sur le second œuvre, préconisait des travaux immédiats pour un montant de 765 000€. Mais devant les dégradations causées par l'inertie de ces dernières années, j'ai dû réactualiser en urgence ce dossier avec l'architecte des Monuments Historiques, dont les travaux sont dorénavant estimés à... 2 millions d'euros.

Je voudrais aussi rendre un hommage à Emile Cheval, figure de Biot, président de l'Amicale des Traditions et auteur de plusieurs livres. Aussi, j'ai appris sa disparition avec tristesse.

De nombreux événements rythmeront notre saison estivale : le festival *Popanalia* du 9 juillet dans les jardins du Musée National Fernand Léger, le Bal du 14 juillet, les festivités de la Saint-Julien, les concerts des *Estivales* du Conseil Général, l'élection de Miss Biot le 20 août suivie le 28 août de l'élection Miss Côte d'Azur 2010 qui concourra à Miss France 2011, la Fête du Sport... Enfin, les passionnés de céramique apprécieront l'exposition internationale « 1001 bols » en escale exceptionnelle à Biot avant de rejoindre Paris.

Je vous souhaite à tous un bel été !

Bien sincèrement,

Jean-Pierre DERMIT
Maire

Vice-président de la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis



SOMMAIRE

P04 Vie communale
Mairie annexe
Les Bachettes
Complexe sportif
des Combes



P20 Dans votre quartier
Les travaux



P21 Culture, art,
artisanat
Expo Faniest
Popanalia
Savourez l'été à Biot
Saint-Julien



P24 Patrimoine,
Histoire locale, Traditions
Journées
Européennes du
patrimoine
Église Sainte Marie
Madeleine



P33 Vie scolaire, Petite
enfance, Jeunesse
GUPII
La crèche familiale



P40 Social,
Humanitaire,
Vie citoyenne
Prévention canicule
Activités du CCAS

P42 Sports
Sport en fête
Biot athlétique club
US Biot
La Boule Amicale



P47 Etat-civil
Autorisation de
sortie de territoire
Carnet



P51 Infos pratiques
Petites annonces



P54 Agenda
Vos rendez-vous

BIOT 'INFOS

TRIMESTRIEL ÉTÉ 2010

MAGAZINE D'INFORMATIONS
édité par la ville de BIOT

Directeur de la publication et
de la rédaction
Jean-Pierre Dermit, Maire

Conception
Service communication

Rédaction
Service communication
Services Municipaux
Associations biotoises
Contact 04 92 91 55 95
www.biot.fr
email : infos@biot.fr

Infographie / Mise en page
Service Communication

Illustration
Stéphane Pêtre

Impression
Trulli
Imprimé en 7000 exemplaires
N°ISSN : 1250-7415

Photos
Couverture : La Guinche
Y.Seuret, M. Berthomier
Service communication

Remerciements
Associations biotoises
Services municipaux
Christiane



BIOT 'INFOS - Été 2010

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU

Séance du 25 mars 2010

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Compte-rendu des décisions prises par le Maire – article L.2122-22 du CGCT.

Le CONSEIL MUNICIPAL, PREND ACTE du compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Maire ou son représentant, à savoir :

- Les marchés publics,
- La délivrance des concessions dans les cimetières,
- La cession des contrats de l'Atelier Alain Philip (AAP), Architecte-Urbaniste, à la SARL «Espace Urbanisme-Architecture», suite à la cession d'activité d'AAP – Décision n°10/02 en date du 7 janvier 2010 reçue en Sous-Préfecture le 15 janvier 2010.

Commission municipale de l'Urbanisme – remplacement d'un membre.

Le CONSEIL MUNICIPAL, Par 21 voix POUR, Et 8 ABSTENTIONS (M. TORRELLI, M. BOUCAND, M^{me} SENS-MEYE, M^{me} DEBRAS, M^{me} ENSELME, M. CAMATTE, M. FERAUD, M^{me} MAZUET), – ADOPTE à l'unanimité le principe du vote à main levée pour la désignation du Conseiller Municipal au poste laissé vacant par Monsieur Pascal TORRELLI, – DESIGNER Monsieur Michel SAVY en qualité de membre de la Commission Municipale de l'Urbanisme, – RAPPELLE la composition de la Commission Municipale de l'Urbanisme.

Commission municipale de l'Environnement, du Développement Durable, des Energies Renouvelables, du Cadre de Vie et des Espaces Verts – remplacement d'un membre.

Le CONSEIL MUNICIPAL, Par 22 voix POUR, Et 7 ABSTENTIONS (M. BOUCAND, M^{me} SENS-MEYE, M^{me} DEBRAS, M^{me} ENSELME, M. CAMATTE, M. FERAUD, M^{me} MAZUET), – ADOPTE à l'unanimité le principe du vote à main levée pour la désignation du Conseiller Municipal au poste laissé vacant par Madame Martine VENIAT, – DESIGNER Madame Martine AUFEUVRE en qualité de membre de la Commission Municipale de l'Environnement, du Développement Durable, des Energies Renouvelables, du Cadre de Vie et des Espaces Verts, – RAPPELLE la composition de la Commission Municipale de l'Environnement, du Développement Durable, des Energies Renouvelables, du Cadre de Vie et des Espaces Verts.

SDEG – remplacement d'un membre.

Le CONSEIL MUNICIPAL, Par 22 voix POUR, Et 7 ABSTENTIONS (M. BOUCAND, M^{me} SENS-MEYE, M^{me} DEBRAS, M^{me} ENSELME, M. CAMATTE, M. FERAUD, M^{me} MAZUET), – ADOPTE à l'unanimité le principe du vote à main levée pour la désignation du Conseiller Municipal au poste laissé vacant par Monsieur Thierry BORGHI, – DESIGNER Monsieur Pascal TORRELLI en qualité de représentant titulaire au sein du SDEG, – RAPPELLE le nom des Conseillers Municipaux désignés pour siéger au sein du SDEG.

Conseil des Sages – Modification de la composition.

Le CONSEIL MUNICIPAL, Par 21 voix POUR, 6 voix CONTRE (M. BOUCAND, M^{me} SENS-MEYE, M^{me} DEBRAS, M. CAMATTE, M. FERAUD, M^{me} MAZUET), Et 2 ABSTENTIONS (M. TORRELLI, M^{me} ENSELME), APPROUVE la modification de la composition du Conseil des Sages.

RESSOURCES HUMAINES

Modification du tableau des effectifs des emplois à temps complet et non complet (évolution de carrière).

Le CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, – APPROUVE la modification du tableau des effectifs, – INSCRIT les crédits nécessaires au budget de l'exercice en cours.

Modification du tableau des effectifs des emplois à temps complet et non complet (évolution de service).

Le CONSEIL MUNICIPAL, Par 26 voix POUR, Et 3 ABSTENTIONS (M^{me} SENS-MEYE, M^{me} DEBRAS, M^{me} MAZUET), APPROUVE la modification du tableau des effectifs des emplois permanents et non permanents, INSCRIT les crédits nécessaires au budget de l'exercice en cours.

Conditions d'exercice des mandats locaux - Modification de la répartition des indemnités de fonctions des membres du Conseil Municipal.

Le CONSEIL MUNICIPAL, Par 21 voix POUR, Et 8 ABSTENTIONS (M. TORRELLI, M. BOUCAND, M^{me} SENS-MEYE, M^{me} DEBRAS, M^{me} ENSELME, M. CAMATTE, M. FERAUD, M^{me} MAZUET) – ANNULE et REMPLACE la délibération en date du 24 avril 2008 dans toutes ses dispositions, – DIT que le montant maximal de l'enveloppe des indemnités de fonction du Maire et des Adjointes est égal au total de l'indemnité maximale du Maire (55% de l'indice brut 1015) et du produit de l'indemnité maximale des Adjointes (22% de l'indice brut 1015) par le nombre d'adjoints (huit), – FIXE, à compter du 1er avril 2010, les indemnités de fonction du maire à 47,30 % de l'indice brut 1015 (21 469,81 € par an), – FIXE, à compter du 1er avril 2010, les indemnités de fonction des adjoints, – FIXE, à compter du 1er avril 2010, les indemnités de fonction des conseillers municipaux délégués, – PRÉCISE que ces indemnités seront versées mensuellement et subiront automatiquement les majorations correspondant à toute augmentation du traitement indiciaire afférent à l'indice brut 1015.

Contrat d'assurance des risques statutaires.

Le CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, – AUTORISE Monsieur le Maire à mandater le Centre de Gestion en vue d'une négociation et la souscription, pour son compte, d'un contrat d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

PROJET MEDIATHEQUE

Construction d'une Médiathèque Communautaire, d'un Office de Tourisme et d'une salle du Conseil Municipal – Désignation de deux membres pour participer au Comité de pilotage – Demande de subvention.

Le CONSEIL MUNICIPAL, Par 22 voix POUR, 6 voix CONTRE (M. BOUCAND, M^{me} SENS-MEYE, M^{me} DEBRAS, M. CAMATTE, M. FERAUD, M. MAZUET), Et 1 ABSTENTION (M^{me} ENSELME), – DESIGNER Madame la 1ère Adjointe au Maire et Monsieur le Responsable du service « Entretien des bâtiments, voirie, espaces verts et brigade anti-tags » comme représentants de la commune au sein du comité de pilotage, – AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions pour les dépenses de l'Office de Tourisme et de la salle du Conseil Municipal.

TRAVAUX

Extension et renforcement des réseaux communaux et des réseaux divers dans les quartiers de la Vallée Verte et de Bois Fleuri – Avenant n°1 au marché de travaux passé avec le groupement d'entreprises SADE/CARI/SNAF Routes.

Le CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, – APPROUVE l'avenant n° 1 au marché de travaux du groupement d'entreprises SADE/CARI/SNAF ROUTES, NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ – APPROUVE la prolongation du délai d'exécution de trois semaines, – AUTORISE le Monsieur le Maire à signer cet avenant.

FONCIER

Acquisition d'une parcelle bâtie cadastrée section BI 31 à Biot.

Le CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, – APPROUVE l'acquisition de la parcelle cadastrée section BI n°31, – AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec Messieurs NICOLAI Marius et BORGHI Alain, propriétaires de la parcelle cadastrée section BI n°31, tous les actes relatifs à l'acquisition de ce terrain, sis 3 chemin des Bâchettes à Biot.

Acquisition amiable d'une parcelle bâtie cadastrée section BI 45 à Biot.

Le CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, – APPROUVE l'acquisition de la parcelle bâtie cadastrée section BI n°45 et la mise à disposition gracieuse de l'immeuble jusqu'au 31 août 2011, – AUTORISE Monsieur le Maire à signer :
• avec Monsieur Henri Marius DEPECKER et Madame Victorine Marie GRAGNANO, propriétaires, tous les actes nécessaires à l'acquisition de cette parcelle bâtie, sise chemin Neuf et 1 route de Valbonne, à Biot, et cadastrée section BI n°45 pour un montant de 270 000 € ;
• avec Monsieur Daniel Paul Jean Louis DEPECKER et à Madame Michèle LIOTTA, propriétaires des fonds de commerce, tous les actes nécessaires à l'occupation à titre gratuit de ces locaux, jusqu'au 31 août 2011.

Acquisition amiable d'une parcelle bâtie cadastrée section BI 39 à Biot.

Le CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, – APPROUVE l'acquisition de la parcelle cadastrée section BI n°39, sise chemin Neuf à Biot, – AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec Monsieur Henri Joseph

Marius ALUNNI, propriétaire, tous les actes nécessaires à l'acquisition de cette parcelle pour un montant de 15 000 €.

RISQUES NATURELS

Aménagement d'un piège à embâcles en amont du bassin de rétention du Vallon des Combes – Servitude de tréfonds et d'entretien dans le domaine privé (Propriété ARNALDI).

Le CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, – APPROUVE le projet de servitude, – AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte hypothécaire relatif à cette servitude, telle que définie dans la promesse de servitude jointe.

FINANCES

Dégrèvement de la Redevance d'Assainissement.

Le CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, – ACCORDE les dégrèvements de la redevance d'assainissement, par référence à la consommation moyenne des 4 relevés précédents, – PRÉCISE que les dégrèvements accordés feront l'objet d'un avoir auprès de VEOLIA délégataire du service public de distribution d'eau potable et chargée de la collecte de la redevance d'assainissement.

Adoption du principe de transfert à la ville des missions de l'établissement public de la Caisse des Ecoles.

Le CONSEIL MUNICIPAL, Par 22 voix POUR, 5 voix CONTRE (M. BOUCAND, M^{me} SENS-MEYE, M^{me} DEBRAS, M. FERAUD, M^{me} MAZUET), Et 2 ABSTENTIONS (M^{me} ENSELME, M. CAMATTE), – ADOPTE le principe de transfert à la ville des missions de l'établissement public Caisse des Ecoles selon les modalités exposées.

Vote du Compte Administratif de la ville – exercice 2009.

Le CONSEIL MUNICIPAL, Par 21 voix POUR, 7 ABSTENTIONS (M. BOUCAND, M^{me} SENS-MEYE, M^{me} DEBRAS, M^{me} ENSELME, M. CAMATTE, M. FERAUD, M^{me} MAZUET), – DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif, résumé selon la balance jointe à la délibération, – RECONNAÎT la sincérité des restes à réaliser, – VOTE ET ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés dans le document ci-joint.

Approbation du Compte de Gestion de la ville – exercice 2009.

Le CONSEIL MUNICIPAL, Par 23 voix POUR, Et 6 ABSTENTIONS (M. BOUCAND, M^{me} SENS-MEYE, M^{me} DEBRAS, M. CAMATTE, M. FERAUD, M^{me} MAZUET) – APPROUVE le Compte de Gestion de l'exercice 2009 du budget principal de la Ville.

Décision d'affectation du résultat suite à la clôture de l'exercice budgétaire 2009 – Budget de la Ville.

Le CONSEIL MUNICIPAL, Par 22 voix POUR, Et 7 ABSTENTIONS (M. BOUCAND, M^{me} SENS-MEYE, M^{me} DEBRAS, M^{me} ENSELME, M. CAMATTE, M. FERAUD, M^{me} MAZUET), – DECIDE l'affectation du résultat du budget principal de la ville

Vote des taux des contributions directes – Budget Primitif 2010 de la Ville.

Le CONSEIL MUNICIPAL, Par 22 voix POUR,

6 voix CONTRE (M. BOUCAND, M^{me}SENS-MEYE, M^{me} DEBRAS, M. CAMATTE, M. FERAUD, M^{me} MAZUET)

Et 1 ABSTENTION (M^{me} ENSELME),
- APPROUVE la stabilité des taux d'imposition 2010

Vote du Budget primitif de la Ville – exercice 2010.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
Par 22 voix POUR,
Et 7 voix CONTRE (M. BOUCAND, M^{me} SENS-MEYE, M^{me} DEBRAS, M^{me} ENSELME, M. CAMATTE, M. FERAUD, M^{me} MAZUET)
- VOTE le budget primitif 2010 de la Ville.

Vote du Compte Administratif du Budget annexe de l'Assainissement – exercice 2009.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
Par 21 voix POUR,
Et 7 ABSTENTIONS (M. BOUCAND, M^{me}SENS-MEYE, M^{me} DEBRAS, M^{me} ENSELME, M. CAMATTE, M. FERAUD, M^{me} MAZUET),
- DONNE ACTE de la présentation faite du Compte Administratif du budget annexe de l'assainissement,
- RECONNAÎT la sincérité des restes à réaliser,
- VOTE et ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés dans le document ci-joint.

Approbation du Compte de Gestion Budget annexe de l'Assainissement – exercice 2009.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
Par 23 voix POUR,
Et 6 ABSTENTIONS (M. BOUCAND, M^{me} SENS-MEYE, M^{me} DEBRAS, M. CAMATTE, M. FERAUD, M^{me} MAZUET),
- APPROUVE le Compte de Gestion 2009 du budget annexe de l'assainissement de la Ville. Les résultats cumulés du compte de gestion du budget de l'assainissement 2009 sont conformes à ceux du Compte Administratif 2009.

Décision d'affectation du résultat suite à la clôture de l'exercice budgétaire 2009 – Budget de l'Assainissement.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
Par 22 voix POUR,
Et 7 ABSTENTIONS (M. BOUCAND, M^{me} SENS-MEYE, M^{me} DEBRAS, M^{me} ENSELME, M. CAMATTE, M. FERAUD, M^{me} MAZUET),
- DECIDE l'affectation du résultat du budget de l'assainissement, soit 186 842,09 euros.

Vote du Budget primitif de l'Assainissement – exercice 2010.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
Par 23 voix POUR,
Et 6 ABSTENTIONS (M. BOUCAND, M^{me}SENS-MEYE, M^{me} DEBRAS, M. CAMATTE, M. FERAUD, M^{me} MAZUET)
- APPROUVE le vote du budget primitif 2010 de l'assainissement par chapitre.
Le prix de la redevance d'assainissement en vigueur est de 0,95 € par mètre cube.

Vote du Compte Administratif du Budget annexe de l'Eau – exercice 2009.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
Par 21 voix POUR,
Et 7 ABSTENTIONS (M. BOUCAND, M^{me}SENS-MEYE, M^{me} DEBRAS, M^{me} ENSELME, M. CAMATTE, M. FERAUD, M^{me} MAZUET)
- DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif, résumé selon la balance jointe à la délibération,
- RECONNAÎT la sincérité des restes à réaliser,
- VOTE et ARRÊTE les résultats définitifs.

Approbation du Compte de Gestion Eau – exercice 2009.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
Par 23 voix POUR,
Et 6 ABSTENTIONS (M. BOUCAND, M^{me} SENS-MEYE, M^{me} DEBRAS, M. CAMATTE, M. FERAUD, M^{me} MAZUET)
- APPROUVE le Compte de Gestion 2009 du budget annexe de l'eau de la Ville. Décision d'affectation du résultat suite à la clôture de l'exercice budgétaire 2009 – Budget de l'Eau.
Le CONSEIL MUNICIPAL,
Par 22 voix POUR,
Et 7 ABSTENTIONS (M. BOUCAND, M^{me}SENS-MEYE, M^{me} DEBRAS, M^{me} ENSELME, M. CAMATTE, M. FERAUD, M^{me} MAZUET),
- DECIDE l'affectation du résultat du budget annexe de l'eau, soit 364 206,70 euros

Vote du Budget Primitif de l'Eau – exercice 2010.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
Par 22 voix POUR,
Et 7 ABSTENTIONS (M. BOUCAND, M^{me}SENS-MEYE, M^{me} DEBRAS, M^{me} ENSELME, M. CAMATTE, M. FERAUD, M^{me} MAZUET),
- APPROUVE le vote du budget primitif 2010 de l'eau par chapitre,
- APPROUVE le maintien du montant de la surtaxe eau à 0,01€ HT par m³ d'eau consommé.

GUIPI

Modification du règlement intérieur du GUIPI

Le CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE,
- ADOPTE le projet de règlement intérieur du GUIPI en lieu et place du règlement actuellement en vigueur,
- PREND ACTE des précisions relatives aux modalités d'application des tarifs de l'Espace des Arts et de la Culture.

SANTE PUBLIQUE

Signature d'une convention avec le Conseil Général pour la mise à disposition de deux défibrillateurs cardiaques.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
- APPROUVE le principe de la mise à disposition par le Conseil Général de deux défibrillateurs,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec le Conseil Général.

TOURISME

Complément au dossier de classement de la commune en station de Tourisme.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
Par 22 voix POUR,
6 voix CONTRE (M. BOUCAND, M^{me} SENS-MEYE, M^{me} DEBRAS, M. CAMATTE, M. FERAUD, M^{me} MAZUET),
Et une ABSTENTION (M^{me} ENSELME),
- RECONNAÎT l'absence d'infraction aux législations et réglementations sanitaires concernant les ordures ménagères, les établissements publics et les réseaux publics (eau potable, assainissement),
- APPROUVE le complément d'information au dossier de demande de classement en station de tourisme.

OPERATION FAÇADES

Attribution d'une subvention.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE,
- APPROUVE l'attribution à Monsieur DANY Roland, d'une subvention de 3 058,86 euros pour la réhabilitation de la façade de l'immeuble sis 16- Rue Saint Sébastien à Biot,

- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au mandatement de cette subvention par imputation de la dépense à l'article 2042 du budget communal.

PETITE ENFANCE

Demande de subvention d'investissement à la Caisse d'Allocations Familiales pour le renouvellement de mobilier dans les centres multi-accueil.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE,
- AUTORISE le Maire à solliciter l'aide la plus favorable possible de la Caisse d'Allocations Familiales pour le renouvellement de mobilier dans les centres multi-accueil.

ASSAINISSEMENT

Extension des réseaux communaux des eaux usées et des eaux pluviales – Chemin de la Chèvre d'Or – Servitude de tréfonds et d'entretien dans le domaine privé – Lotissement des Prés Fleuris.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE,
- APPROUVE le projet de servitude des parcelles AK 301, AK 288 et 290,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes hypothécaires relatifs à ces servitudes ainsi que les pièces afférentes.

Extension du réseau d'assainissement – Quartier de la Vallée Verte – Servitudes de tréfonds et d'entretien dans le domaine privé - Parcelles AP73, AP72, AP71, AP68, AP75, AP20, AP146, AP147, AP150.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE,
- APPROUVE les projets de servitude des parcelles,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes hypothécaires relatifs à ces servitudes ainsi que les pièces afférentes.

COMPTE-RENDU

Séance du 15 avril 2010

ZAC DES BACHETTES

Approbation du dossier de création de la ZAC des Bachettes.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
Par 22 voix POUR,
6 voix CONTRE (M. BOUCAND, M^{me}SENS-MEYE, M^{me} DEBRAS, M. CAMATTE, M. FERAUD, M^{me} MAZUET),
- APPROUVE le dossier de création de la ZAC des Bachettes et convient ainsi :
. de délimiter le périmètre de l'opération conformément au contenu du dossier de création,
. de dire que le programme global prévisionnel des constructions à édifier à l'intérieur de la zone est celui figurant dans le dossier de création,
- DÉCIDE, conformément aux dispositions de l'article R. 311-5 du Code de l'Urbanisme, que cette ZAC ne sera pas exigible au versement de la Taxe Locale d'Équipement (TLE).
- PRÉCISE que conformément aux dispositions de l'article R. 311-5 du Code de l'urbanisme, la présente délibération sera affichée pendant un mois en mairie, fera l'objet d'une mention dans un journal diffusé dans le département et publiée au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Lancement de la procédure de passation relative à la concession d'aménagement soumise au droit communautaire des concessions pour la réalisation de l'opération d'aménagement «Zac des Bachettes».

Le CONSEIL MUNICIPAL,
Par 22 voix POUR,
6 voix CONTRE (M. BOUCAND, M^{me}SENS-MEYE, M^{me} DEBRAS, M. CAMATTE, M. FERAUD, M^{me} MAZUET),
- APPROUVE le lancement d'une procédure de passation relative à la concession d'aménagement, soumise au droit communautaire des concessions, pour la réalisation de l'opération d'aménagement «ZAC des Bachettes»,

- PRÉCISE que la présente délibération sera affichée en mairie et publiée au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R. 2121-10 du Code général des collectivités territoriales.

Désignation de la personne habilitée à engager les discussions et à signer la convention dans le cadre de la procédure de passation relative à la concession d'aménagement, soumise au droit communautaire des concessions pour la réalisation de l'opération d'aménagement «Zac des Bachettes».

Le CONSEIL MUNICIPAL,
Par 22 voix POUR,
Et 6 ABSTENTIONS (M. BOUCAND, M^{me} SENS-MEYE, M^{me} DEBRAS, M. CAMATTE, M. FERAUD, M^{me} MAZUET),
- DÉSIGNE Le Maire comme personne habilitée à engager les discussions avec une ou plusieurs personnes ayant remis une proposition dans le cadre de la procédure de passation relative à la concession d'aménagement, soumise au droit communautaire des concessions, pour la réalisation de l'opération d'aménagement «ZAC des Bachettes»,
- PRÉCISE que la présente délibération sera affichée en mairie et publiée au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R. 2121-10 du Code général des collectivités territoriales.

Principe de désignation des membres de la commission prévue à l'article R*300-9 du code de l'urbanisme dans le cadre de la procédure de passation relative à la concession d'aménagement, soumise au droit communautaire des concessions pour la réalisation de l'opération d'aménagement «Zac des Bachettes».

Le CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE,
- DÉCIDE de procéder, lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal, à l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission visée à l'article R*.300-9 du Code de l'urbanisme,
- PRÉCISE que la présente délibération sera affichée en mairie. Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R. 2121-10 du Code général des collectivités territoriales.

VIE COMMUNALE

MAIRIE ANNEXE BIOT - SOPHIA ANTIPOLIS



MAIRIE ANNEXE

Il y a un an l'ouverture de l'Espace commercial Saint-Philippe a redessiné un quartier doté désormais de restaurants, supermarché et commerces de proximité.

Aujourd'hui, afin de compléter cette offre et pour le confort des administrés et des salariés sophilopolitains, la mairie annexe a ouvert ses portes.

Mercredi 16 juin dernier, en présence de Monsieur Claude Serra, Sous-préfet des Alpes-Maritimes, Jean-Pierre Dermit, Maire de Biot a coupé le ruban symbolisant l'inauguration officielle de la mairie annexe de Biot – Sophia Antipolis.

Après avoir remercié les porteurs du projet et présenté ce nouvel établissement, Jean-Pierre Dermit, entouré de nombreux administrés et d'acteurs de la technopole, a ouvert la visite de ces nouveaux locaux conçus dans un objectif de modernisation du service public.

En effet, l'équipement doté d'une architecture contemporaine avec des matériaux respectueux de l'environnement, propose désormais différents services à la population tels que le GUPII (Guichet Unique de Paiement et d'Inscription Innovant) ou encore une cellule de l'Etat Civil. Cet équipement a reçu le Prix accessibilité 2010, décerné par l'association des Paralysés de France.

La Mairie Annexe, premier grand projet structurant de la municipalité à voir le jour, permet aujourd'hui de répondre aux attentes de nombreux administrés et salariés sophilopolitains, éloignés géographiquement du Centre Historique en matière de services publics de proximité.

Les horaires d'accueil du Service Population et Citoyenneté

À COMPTER DU 16 JUIN

LE SERVICE POPULATION ET CITOYENNETÉ (État Civil, Élections, Cimetières, CNI, passeports, sortie de territoire, certificat de vie...)

EST OUVERT en continu de 9h à 17h

Mairie Principale Centre historique
8 Route de Valbonne Biot
Tél. 04 92 91 55 80

Mairie Annexe St Philippe
Espace Saint Philippe
Avenue Roumanille Biot
Tél. 04 92 90 49 10



JP.Dermit, Maire de Biot et C.Serra, Sous-préfet des Alpes-Maritimes

Le Maire entouré de son équipe municipale, de l'architecte et du Sous-préfet, inaugure le nouveau bâtiment communal



L'équipe de la Mairie annexe, JP. Lagardette, coordinateur du projet et le Directeur général des services



Un large public était présent pour assister à l'inauguration



LES BACHETTES

Comment va-t-on minimiser l'impact de la phase travaux du futur quartier

Le projet vous a été présenté dans le numéro précédent de votre magazine et nous vous informerons de façon régulière de l'avancée de ce dossier. Des débats publics ont lieu régulièrement. Le 27 mai dernier, les commerçants et artisans du Centre historique ont été conviés à une réunion publique.

Avant de parcourir les allées du futur quartier des Bachettes et de profiter de son environnement et de ses services, nous devons nous accommoder des nuisances provisoires et inévitables de la phase travaux.

Un projet adopté lors du Conseil Municipal du 15 avril

Ce dossier, qui constitue la «naissance» officielle de la ZAC, a pour objet principal d'en déterminer le périmètre. Le document vise également à recenser les effets potentiels du projet dans le cadre d'une étude d'impact. Cette étude a trois objectifs principaux :

- aider le Maître d'Ouvrage à concevoir un projet respectueux de l'environnement,
- éclairer l'autorité chargée de l'instruction de la demande d'autorisation sur la décision à prendre,
- informer le public et faciliter sa participation à la prise de décision.

Pour cela, elle doit :

- permettre la compréhension du fonctionnement et de la spécificité du milieu où il est proposé d'intervenir,
- identifier les incidences des aménagements projetés sur le milieu naturel et humain, ainsi que sur le paysage, puis en évaluer les conséquences acceptables ou dommageables,
- préconiser des solutions pour minimiser les effets négatifs sur la population.

Ce dernier élément reçoit une attention toute particulière de la part de votre municipalité. Nous imposerons au constructeur la mise en place d'une charte «chantier vert chantier propre».

Les effets du chantier de la ZAC des Bachettes sur l'organisation et le fonctionnement urbain

Le chantier risque d'engendrer des perturbations temporaires du trafic routier et du stationnement. Ces nuisances seront limitées dans le temps et seront atténuées par la mise en œuvre de différentes actions telles que l'élaboration d'un plan de circulation adapté (balisage, limitation des vitesses, signalisation etc.). La réalisation des travaux s'effectuera hors des périodes de pointe afin de ne pas

créer d'embouteillage et hors week-end et jours fériés afin de respecter le voisinage.

Le stationnement et les transports collectifs

Une nouvelle offre de stationnement de plus de 300 places de parking gratuites sera réalisée au pied du village (quartier de la Fontanette) et une liaison en transports collectifs parking/Centre historique gratuite sera mise en place durant toute la durée des travaux sur de larges plages horaires. Ce dispositif permettra à chaque riverain de rejoindre le centre historique facilement, sans avoir à grimper la côte.

Les effets du chantier sur le milieu physique

Concernant tout d'abord la topographie du site, les terrassements effectués vont conduire à la production de déblais et de remblais. Afin de limiter les impacts, les matériaux excédentaires liés au terrassement seront mis en dépôts, les matériaux de terrassement éventuellement déficitaires proviendront de sites d'emprunt ou de carrières autorisées. Enfin, les travaux devront s'effectuer si possible hors des périodes pluvieuses et les terres seront rapidement compactées. Des murs de soutènements pourront être mis en place.

Le risque de pollutions de la qualité des eaux en aval (Combes puis Brague)

Il s'agira de réduire la période de mise à nu des terrains, de programmer des travaux de préférence en période estivale, de mettre en place un système temporaire de récupération et de décantation des eaux issues du chantier ainsi que des bacs de rétention pour le stockage des produits inflammables, de récupérer les huiles usagées et les liquides hydrauliques dans des réservoirs étanches, de créer des fossés autour de l'aire de stationnement des engins afin de limiter les déversements accidentels, etc.

Les effets du chantier sur le milieu biologique

Le site présente un faible intérêt écologique à ce jour (aucune espèce d'intérêt particulier n'a été identifiée). Cependant, il s'agira de mettre en place des mesures de protection des arbres les plus exposés (protection des troncs contre les chocs...). Un complément d'étude faune et flore en période estivale a été demandé.

Les effets du chantier sur le patrimoine et le paysage

Le chantier induira nécessairement une gêne

visuelle temporaire pour les riverains. Concernant d'éventuels vestiges archéologiques, les services de la DRAC ont été saisis et un diagnostic préalable, pouvant être suivi de fouilles, sera réalisé par l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP).

Les effets du chantier sur la qualité de vie

Les impacts sur la qualité de vie seront limités à la durée du chantier. Les risques de dégradation de la qualité de l'air liée aux soulèvements de poussières et à la production de gaz d'échappement seront limités notamment par l'arrosage régulier du chantier et par le passage des camions en sortie de chantier dans des bacs de lavage des roues. Lors des transports de matériaux fins et pulvérulents les bennes seront bâchées.

Concernant les nuisances sonores, les engins de chantier devront respecter les niveaux de bruit admissibles. Les travaux devront également avoir lieu de jour, durant les jours ouvrables, suivant des horaires compatibles avec ceux des riverains.

Les déchets devront faire l'objet d'un système de tri sélectif installé sur le chantier, le dépôt de matériaux ne faisant pas l'objet d'un usage immédiat devra être limité au maximum. Enfin, le recours à la valorisation devra être systématiquement recherché.

Les effets sur l'activité économique

Cet impact, limité dans le temps, sera principalement lié aux difficultés de stationnement. Il sera tempéré par la création d'un parc de stationnement sur le site de la Fontanette et les rotations des navettes gratuites reliant ce parc au centre historique

Le choix du constructeur sera entériné en janvier 2011, les travaux sont prévus pour débuter fin 2011 et durer de 20 à 24 mois pour les éléments principaux.

Pour toute information complémentaire :
patrice.behier@biot.fr, conseiller municipal
gabriele.rasse@biot.fr, juriste



Patrice BÉHIER
 Conseiller municipal délégué
 aux affaires juridiques, à la
 commande publique et à la
 gestion des déchets
patrice.behier@biot.fr

PROJET DE CRÉATION D'UN PÔLE DE SANTÉ

Lettre du docteur Luc Fontaine aux patients

Un grand projet n'appartient pas à une seule personne. Il émane d'une action sincère et durable, autour d'un travail de concertation faisant intervenir diverses personnalités, dont la réflexion est essentielle à son élaboration.

Travaillant depuis de nombreuses années à Biot comme médecin de famille et conscient de ma responsabilité socio-médicale, j'ai engagé une réflexion sur l'application des soins et l'évolution de nos activités libérales.

En France, nous bénéficions d'un acquis social reposant sur un système-santé de qualité, équitable et accessible, où le patient est libre de choisir son thérapeute. Sa pérennité doit être au cœur de nos préoccupations. L'évolution des pathologies, le vieillissement de la population, nécessitent d'améliorer continuellement la qualité des soins, tandis que les dépenses de santé fragilisent le système actuel.

La médecine fait partie des sciences qui, sur ses bases déontologiques, répond aux mêmes règles d'évolution socioculturelle que la société dans laquelle elle s'applique. Elle engage ses acteurs et les pouvoirs politiques autour d'objectifs qui prolongent les actions de nos prédécesseurs, réévaluent constamment ses modes d'application et d'enseignement pour être transmise favorablement à nos successeurs. Actuellement, les jeunes praticiens ne s'installent plus dans des cabinets de ville isolés.

Les Hôpitaux, médecins et paramédicaux fonctionnent en systèmes cloisonnés. La progression constante des besoins de santé de la population nécessite une organisation permanente des soins. Aussi, il est nécessaire d'évoluer vers des règles de partage et d'échange des données médicales. Nous évoquons actuellement la notion de « parcours de soins », incitant les professionnels de santé à évoluer vers des règles coopératives, car l'approche de certaines maladies chroniques engendre une implication forte des patients et des professionnels de santé concernés autour d'objectifs thérapeutiques partagés en perpétuelle évolution (prévention, soins, suivis médicaux et paramédicaux...).

Ainsi, la création d'un pôle de santé pluridisciplinaire médical et paramédical symbolise cette réflexion sur l'évolution culturelle des pratiques professionnelles :

- il prend en charge la maladie sur ses trois versants : « prévention-dépistage-éducation », « curatif » et « surveillance-rééducation-réinsertion ».
- il contribue à améliorer la qualité des prises en charge des patients par le partage d'expérience des professionnels, la complémentarité des approches diagnostiques-thérapeutiques et l'insertion de partenaires médicaux-paramédicaux au sein d'un tissu sanitaire, médico-social et social.
- il aspire à se développer autour d'un projet professionnel (accès et permanence des soins, qualité et sécurité des soins, articulation avec l'Hôpital, partenariat avec les enseignements universitaires et extra-universitaires) et d'un projet territorial (offrir à la population une prise en charge la plus globale possible en un lieu défini).
- il s'inscrit dans la politique nationale de santé qui, à travers la loi « Hôpital-patients-santé-territoires » de juillet 2009, avec la création des Agences Régionales de Santé (ARS), devrait permettre de mieux adapter les politiques de santé aux spécificités territoriales (meilleure réponse aux besoins) et d'améliorer l'efficacité du système (meilleure maîtrise de la dépense sans altérer la qualité des soins).

Les professionnels de santé s'accordent largement sur l'intérêt de créer ces regroupements pluridisciplinaires.

Le territoire de Biot est cohérent pour un tel centre de santé publique, par sa richesse actuelle (activités médicales et paramédicales) qui mérite de s'enrichir d'activités complémentaires, et pour sa relation de proximité avec la démographie médicale avoisinante (Hôpitaux, cliniques, résidences médicalisées, professionnels de santé, Caisse Primaire d'Assurance Maladie...).

Le pôle de santé respectera sa mission de médecine de proximité et s'attachera à rapprocher constamment la valeur humaine de chaque personne à l'importance que chaque professionnel de santé donne à son activité. Ce projet ouvre une réflexion sur la qualité et la pérennité de notre système de santé : il appartiendra à tous et fonctionnera pour tous, pour offrir ainsi une cohérence de soins autour d'activités médicales, paramédicales, médico-sociales (handicap) et sociales.

Soyons fiers de le réaliser à BIOT.

Luc FONTAINE





Implantation du projet bâti

Toutes les fonctions projetées, vestiaires, tribune, locaux du club de football, salle polyvalente et services jeunesse et sports sont regroupées dans un bâtiment se développant, hors de la zone inondable, dans l'axe Nord-Ouest Sud-Est de l'unité foncière parallèlement au terrain de football en très grande partie creusé dans le pied du relief formant le socle du Centre historique.

Gestion des circulations des utilisateurs et du public

L'implantation des différentes fonctions a été déterminée en vue de permettre :

- une circulation fluide des différents types d'utilisateurs ou du public SANS croisement des flux,
- une accessibilité de TOUTES les fonctions et locaux aux personnes à mobilité réduite,
- un accès des pompiers et une possibilité de retournement sur la TOTALITE de la longueur du projet.

La tribune de 212 places est située au-dessus des vestiaires, dont l'axe coïncide avec celui du terrain de football.

Les locaux du club de football et annexes ont été placés à proximité des vestiaires pour être accessibles si nécessaire depuis ces derniers; ils sont toutefois davantage tournés vers un espace ouvert d'environ 120 m² propice au rassemblement car couvert et en lien direct avec le bar. Ce lieu de convivialité, creusé dans la composition architecturale, pourra peut-être devenir le véritable «espace de rencontre» de la partie sportive de ce complexe.

Les locaux du service jeunesse et sports sont situés à l'étage et accessibles, tout comme la tribune, soit par un escalier, soit par l'ascenseur. Ils seront ainsi en retrait par rapport aux flux quotidiens vers les vestiaires et en position de surveillance affirmant une présence sur le site.

La salle polyvalente pourra être divisée en 3 dans le sens de sa longueur afin que chaque salle issue de cette partition puisse bénéficier d'un accès extérieur et d'éclairage naturel au Nord-Est vers le parking. Chaque section de la salle pourra de plus être équipée de gradins amovibles offrant ainsi un total de 400 places assises.

Unité du projet architectural - Intégration dans le site - Choix de matériaux

La pierre s'est imposée pour rythmer le linéaire du bâti en habillant les avancées de ce dernier afin qu'elles puissent être perçues comme les contreforts d'un projet devenant lui-même le soubassement du relief sur lequel est édifié le village. Un bandeau reliant l'ensemble des toitures de la tribune à la salle polyvalente, et toutes ces fonctions mises bout à bout par obligation, permet de donner la perception d'un seul projet : le «complexe sportif et culturel des Combes». L'emploi de matériaux naturels tels que la pierre ou le bois permettra en outre une meilleure intégration du projet dans le site.

Terrassement – Eaux de ruissellement – Gestion des parties enterrées du projet

Afin de limiter les risques inhérents à l'implantation du projet encastré dans le terrain naturel, notamment celui d'entrées d'eau, l'équipe de maîtrise d'œuvre propose la réalisation d'un mur de soutènement réalisé contre terre, une fois le terrassement en masse réalisé, permettant la création d'une galerie visitable sur toute la longueur du projet, accessible par ses extrémités, les cours anglaises ou les locaux techniques. Ce mur dépassera du terrain naturel non seulement pour faire office de garde-corps, mais également pour dévier les eaux de ruissellement provenant du relief amont.

LE COMPLEXE SPORTIF DES COMBES

Désignation du lauréat du concours

Par délibération du 24 septembre 2009, la municipalité de Biot approuvait le lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du complexe sportif des Combes, sur la base d'un programme détaillé et technique élaboré par le bureau Ménighetti, avec une enveloppe prévisionnelle de l'opération d'un montant global de 4 599 971,48 € TTC.

La consultation du concours d'architecture a été lancée en décembre dernier. Celle-ci a eu pour objet l'attribution d'une mission d'esquisses et de maîtrise d'œuvre. Lors d'une première phase le 17 février 2010, le jury a retenu 3 candidats sur 36 dossiers déposés. Après avoir présenté le 26 mai dernier les projets, comportant des plans et esquisses, l'estimation des travaux et une proposition d'honoraires, une analyse des dossiers techniques a été confiée au bureau Ménighetti afin d'éclairer le jury sur le contenu de ces propositions. Chaque porteur de projet a été auditionné par le jury, attribuant au final le marché de maîtrise d'œuvre au cabinet d'architecture Bernard FAUROUX. Les travaux débuteront en mai 2011 pour s'achever en septembre 2012.

Présentation du projet et du parti architectural

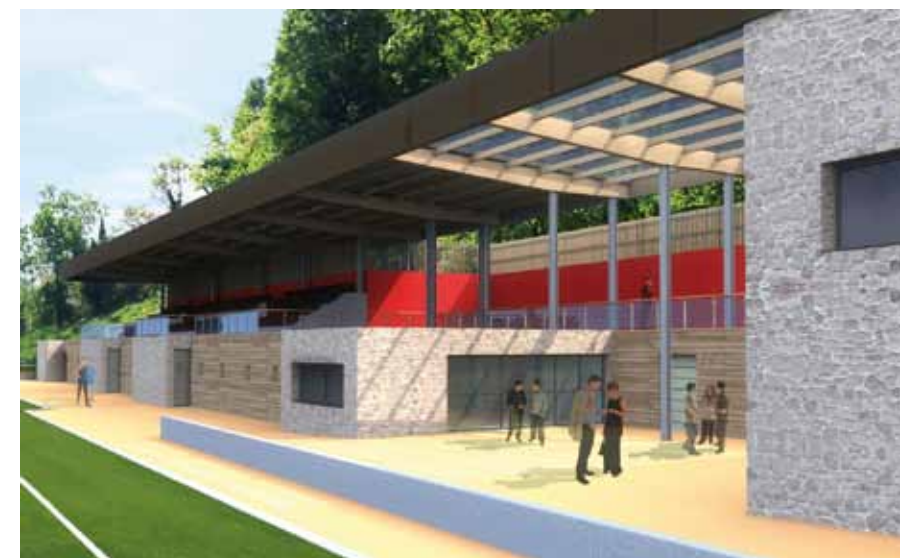
Parti architectural

L'exiguïté de l'unité foncière, la densité des équipements projetés à implanter, les limites des zones inondables et de constructibilité ont été des contraintes fortes imposant au concepteur son plan de masse.

Implantation des équipements sportifs

Le terrain de football, équipement le plus important en surface, est implanté dans la plus grande longueur du terrain orienté Nord-Ouest Sud-Est et les autres équipements y sont implantés parallèlement. Les tennis et le padel sont placés au Sud-Est de l'unité foncière, car physiquement séparés du complexe pour n'être reliés qu'au club de tennis existant, par une passerelle franchissant le vallon. Le parking de 70 places est implanté quant à lui au Nord-Ouest du terrain de football et trouve son entrée dans l'axe de ce dernier sur le Chemin communal des Combes.

La déclivité très légère du terrain dans le sens Nord-Ouest Sud-Est est traitée à l'aide de deux petits murs entre le parking et le terrain de football et entre le terrain de football et les tennis.



➔ PLUS D'INFOS : www.biot.fr > Action Municipale > Les Grands Projets



ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES

Enfouissement des réseaux au carrefour «route de la Mer/Chemin des Cabots»

Dans le cadre des travaux d'aménagement du carrefour «route de la Mer/Chemin des Cabots» réalisés par le conseil général, la commune a fait procéder, au travers du syndicat départemental d'électricité et du gaz (SDEG), à l'enfouissement des réseaux aériens sur l'emprise des travaux. Les réseaux concernés sont : le réseau téléphonique, le réseau électrique (moyenne et basse tensions) et le réseau d'éclairage public. La dernière phase de cet enfouissement a dernièrement été achevée avec la pose des nouveaux candélabres d'éclairage public. Des lanternes viendront compléter cet aménagement.

Pour l'ensemble de ces travaux, la commune a bénéficié d'une subvention de 35% de la part du Conseil Général des Alpes-Maritimes.



Enfouissement des réseaux sur la route d'Antibes

Lors du conseil municipal du 6 mai dernier, la commune a validé le projet d'enfouissement des réseaux aériens de la route d'Antibes et ce en préalable à l'aménagement de la voirie.

Ces travaux seront réalisés en 2 tranches :
- tranche 1 : du chemin de la Passerelle au pont Muratore (tronçon sud) ;
- tranche 2 : du carrefour 4 chemins au chemin de la Passerelle (tronçon nord).

Les travaux sont confiés au SDEG qui est également chargé d'obtenir des subventions, notamment auprès du Conseil Général. Compte tenu des délais d'obtention des subventions et de consultation des entreprises, le début des travaux est prévu pour le 1^{er} semestre 2011.

Enfouissement des réseaux sur la RD 504 – Quartier de la Noria

La première phase d'enfouissement des réseaux sur la RD 504, au droit du quartier de la Noria (de part et d'autre du nouveau giratoire provisoire de la Noria), s'est achevée fin mai 2010. Il s'agissait de mettre en place les fourreaux qui permettront, dans une deuxième phase, de recevoir le câblage pour faire ainsi disparaître les réseaux électriques aériens (Basse et Moyenne Tensions, éclairage public).

Ces travaux résultent d'une décision prise par la commune en juin 2009 ; ils bénéficient d'une subvention de 35 % de la part du Conseil Général des Alpes-Maritimes.



Aménagement de la route d'Antibes entre le chemin de la Passerelle et le pont Muratore

Lors du conseil municipal du 6 mai dernier, la commune a validé le projet d'aménagement de la section de la route d'Antibes comprise entre le chemin de la Passerelle au pont Muratore. Il s'agit de réaliser un trottoir de 1,50 m de large, de refaire le revêtement de la chaussée et de restaurer le Pont Vieux sur la Brague. Sur ce dernier point, on notera que l'objectif est de retrouver le cachet ancien de l'ouvrage, en reconstituant en pierre les parties qui ont été consolidées en béton au fil des ans, et notamment les parapets. L'aménagement paysager sera complété d'un dallage de pierre au sol, incorporant un balisage lumineux par spots encastrés.



➔ PLUS D'INFOS : www.biot.fr > Urbanisme, Environnement > Travaux

CRÉATION D'UN PÉRIMÈTRE DE STATIONNEMENT EN ZONE BLEUE DANS LE CENTRE HISTORIQUE



À compter du 1^{er} juillet, la Ville de Biot met en place une zone bleue pour favoriser et fluidifier le stationnement de courte durée dans le Centre Historique.

La zone bleue est un système de stationnement gratuit réglementé quant à sa durée et matérialisé sur un espace défini. Ce dispositif couvrant le périmètre de la rue Saint-Sébastien à la rue du Portugal va permettre aux Biotois et visiteurs la rotation du parc automobile en évitant les voitures ventouses. L'intérêt est certain pour le commerce local mais aussi pour toutes les personnes qui désirent se rendre au Centre Historique pour une durée limitée. Chacun sera ainsi assuré de trouver un stationnement.

Le stationnement en zone bleue est défini par un marquage au sol bleu et une signalisation verticale. Le contrôle du temps est basé sur l'utilisation d'un disque de stationnement dit «disque bleu» qui fait apparaître l'heure d'arrivée et précise l'heure de départ. L'apposition de ce dernier se fait sur la face interne du pare-brise, ou à défaut, sur l'avant du véhicule de façon à pouvoir être vu distinctement de l'extérieur.

- **La zone bleue sera effective du lundi au samedi inclus de 8h à 12h et de 14h à 18h** avec une autorisation de stationnement limitée à 30 minutes.
- **Un arrêt sera créé face au Musée d'Histoire et de Céramique Biotaises pour les services d'urgence et de sécurité.**
- **3 places de stationnement** (à l'entrée de la rue Saint-Sébastien, devant la supérette Vival et rue du Portugal) **seront réservées pour les personnes présentant un handicap** avec un stationnement toléré à 2h.

Le stationnement ne sera pas autorisé comme habituellement les mardis de 4h à 14h en raison du marché hebdomadaire.

Le disque de stationnement est gratuit : toute personne peut venir le retirer en Mairie et à l'Office de Tourisme aux heures habituelles d'accueil du public.

➔ PLUS D'INFOS : www.biot.fr > Urbanisme, Environnement > Travaux

HOMMAGE

Le 1^{er} juin dernier, une action nationale de la police municipale a été organisée, afin que le gouvernement, les collectivités territoriales et l'Association des Maires de France reconnaissent la dangerosité et la pénibilité de leur profession, au même titre que leurs collègues de la gendarmerie et la police nationale

À Biot, les policiers ont respecté une minute de silence avec un salut devant la Mairie pour leur collègue tuée en service dans le Val de Marne le 20 mai dernier.



LA SALLE DES MARIAGES AUX COULEURS DE BIOT

Le 24 avril dernier était inaugurée, dans le cadre du réaménagement de la salle des Mariages, la fresque de l'artiste peintre Francis Gaudichet.



F.Gaudichet, Le Maire, J.P.Dermit, S.Santagata, et une partie des agents du Service État-civil



Dans l'esprit de l'ouvrage de qualité « Biot, Carnet de Voyage », paru en 2009 aux Editions Gilletta, la Ville de Biot s'est appuyée sur le talent de l'artiste afin de réaliser une fresque mettant en lumière les attraits de la commune. Francis Gaudichet a ainsi investi les lieux, pendant une dizaine de jours pour traduire en quatre volets sans dessin préalable, sur le pan de mur où siège le buste de Marianne, l'âme du centre historique. C'est à l'aide d'un pinceau et de pigments naturels permettant une longue conservation dans le temps, que ce travail aux couleurs sépia et ocre s'est organisé comme un vitrail sur une surface de 15 m² avec un traitement en perspective.

Aux futurs mariés d'échanger dorénavant leurs vœux de bonheur dans cette salle redécouverte !



ALBERT HOFER : 17 ANS DE CONCILIATION

Albert Hofer, conciliateur de justice nommé en 1993 par le 1^{er} Président de la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence pour le canton Antibes-Biot, tient une permanence chaque lundi en mairie de Biot.

Maillon important de la chaîne judiciaire, le conciliateur permet avant tout de désengorger les palais de justice de nombreuses affaires, agissant comme mode alternatif de règlement des conflits avant d'engager toute procédure.

Depuis 17 ans, Monsieur Hofer tente de régler tous types de litiges, mis à part ceux relevant du tribunal administratif, des affaires familiales, du tribunal de Grande Instance et du Conseil des Prud'hommes.

La conciliation s'effectue par l'écoute des deux parties (demandeur et défendeur), pour les aider à trouver une solution adaptée à la requête.

Ce mode de règlement des conflits permet ainsi d'accéder rapidement et gratuitement à la justice dans le but de trouver un consensus.

En 2009, Albert Hofer a reçu 250 visites requérant conciliation ; 96 d'entre elles ont fait l'objet de saisines, c'est-à-dire qu'elles ont donné lieu à l'ouverture d'un dossier, et 80 ont abouti à des conciliations.

Après de nombreuses années de bénévolat passionné au service du justiciable, Albert Hofer, déjà retraité du domaine industriel, quittera cette fonction pacificatrice en décembre 2010, à l'aube de ses 80 ans.



AMICALE BIOTOISE DES ANCIENS COMBATTANTS

Les Anciens Combattants et Amis ont fêté cette année le 8 mai au restaurant Les verriers à Biot. Une belle journée animée par notre sympathique « Cricri » en présence de Monsieur et Madame le Maire et Guy Anastile, adjoint délégué à la Sécurité et aux Anciens Combattants. A cette occasion, nos deux porte drapeaux Messieurs Ménardo et Vahé ont reçu diplômes et médailles de vingt années de bons et loyaux services.

Une tombola a été organisée. L'Amicale Biotoise des Anciens Combattants remercie les généreux donateurs pour leurs lots.

Le Président,
André FORTUNÉ



VISITE OFFICIELLE DU PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

Le 30 avril dernier, Francis Lamy, Préfet des Alpes-Maritimes et Claude Serra, Sous-préfet, se sont rendus en visite officielle à Biot.

À cette occasion, le Maire, Jean-Pierre Dermit, a présenté les grands projets de la municipalité pour la commune.

Une rencontre privilégiée au cours de laquelle le Préfet et le Maire ont scellé leur engagement mutuel autour de la sécurité en signant la convention de coordination entre la Police Municipale et la Gendarmerie de Valbonne.

Puis, le Maire a guidé les représentants de l'Etat à travers la ville afin de leur faire découvrir les attraits culturels et le patrimoine biotois.

Ainsi au cours de la visite du Centre Historique, le Préfet et le Sous-préfet ont pu apprécier à l'Office de Tourisme les œuvres des artistes et artisans de la MAMAB, réalisées spécialement pour la manifestation historique Biot et les Templiers 2010, découvrir l'Eglise Sainte Marie-Madeleine -prochainement réhabilitée- et les activités proposées autour du four communal.

Cette rencontre s'est achevée par la découverte des locaux de la Mairie Annexe, inaugurée le 16 juin et des nouveaux locaux de la Police Municipale (ouverture en septembre 2010), où une attention toute particulière a été portée aux aménagements prévus pour y accueillir la vidéoprotection.

Francis Lamy a conclu cette visite officielle en félicitant les efforts produits par la commune en matière de sécurité.

Espace Commercial Saint-Philippe



Signature de la convention de coordination entre la Police Municipale et la Gendarmerie de Valbonne



Les œuvres des artistes et artisans de la MAMAB exposées à l'Office de Tourisme



DANS VOTRE QUARTIER

60 ANS DE MARIAGE POUR LES ÉPOUX BOZZANO



Théophile BOZZANO et Andrée VILLEROY ont rendu hommage à l'Amour en célébrant leur 60^{ème} anniversaire de mariage le 20 juin dernier au Château Sainte-Croix à Antibes. De cette union sont nés 7 enfants dont 4 garçons et 3 filles.

RENCONTRE

Une matinée conviviale pour les nouveaux résidents

Le 22 mai dernier, les nouveaux résidents ont été accueillis par les représentants de l'équipe municipale et le service des Liens Inter-Quartiers pour une petite visite à la découverte de Biot.

Après un petit-déjeuner d'accueil à l'Office de Tourisme, les participants ont pu découvrir en bus les différentes facettes de la ville à travers ses divers quartiers, la technopole de Sophia Antipolis et visiter en dernier lieu l'atelier de verreries de Didier Saba.

Cette matinée s'est clôturée autour d'une collation amicale, salle des Associations, avec Jean-Pierre Dermit, Maire de Biot, pour un échange convivial.



Lydia BIGAZZI
Conseillère municipale déléguée aux liens inter-quartiers et à l'accueil des étrangers et des nouveaux arrivants
lydia.bigazzi@biot.fr

NETTOYAGE D'AUTOMNE

Le Service des Espaces Verts propose aux Biotois un rendez-vous pour se retrouver autour d'une matinée conviviale en faveur de l'environnement.



En partenariat avec les Services Techniques, le Service Développement durable, et les associations environnementales de Biot, le nettoyage d'automne aura lieu cette année le samedi 9 octobre 2010.

Le service des Espaces Verts propose le chemin des Issarts et ses alentours comme lieu de départ, ce dernier pouvant être modifié à la demande des administrés.

Les personnes volontaires devront se munir d'un gilet de sécurité et de gants.

Les participants peuvent s'inscrire dès à présent par téléphone ou par courrier électronique et proposer également des lieux à « rafraîchir » auprès de :

Frédéric LERAVAT
Chef de service des Espaces Verts
Tél. 04 93 65 78 84
frederic.leravat@biot.fr



Thierry BORGHI
Conseiller municipal délégué à l'entretien, à la mise en valeur du paysage urbain et aux espaces verts
thierry.borghi@biot.fr



TRAVAUX

La Ville de Biot a réalisé au mois de juin dernier des travaux de réfection de voirie et a poursuivi la mise en place de conteneurs enterrés.

Renforcement des réseaux eaux pluviales (EP) et eaux usées (EU) dans les quartiers de la Vallée Verte et du Bois Fleuri

La première tranche des travaux est terminée depuis le mois d'avril 2010. Elle concernait le secteur de la Vallée Verte et a consisté en la réalisation :

- d'une extension du réseau EU de 2275 ml,
- du réseau pluvial de 420 ml,
- d'un revêtement de chaussée sur 14 350 m²
- de la réfection des parties de trottoir les plus dégradées.

Le montant des travaux de cette tranche s'élève à 1 145 000€ TTC et permet le raccordement de 58 propriétés.

Depuis le 22 février, les riverains de ce secteur sont invités à se raccorder au réseau EU dans un délai de 2 ans (article L1331-1 du code de la santé publique). A l'issue de ce délai, il est rappelé qu'ils sont susceptibles de supporter l'application de la redevance d'assainissement même s'ils ne sont pas raccordés (appliquée sur leurs factures d'eau).

La deuxième tranche des travaux concerne le secteur de Bois Fleuri Est (avenue des Platanes et des Cyprès/route de Valbonne) ; elle a été entamée le 22 février et doit se terminer dans le courant du mois de juillet.

Les travaux consistent à réaliser :

- une extension de 2585 ml du réseau EU,
- le renforcement du réseau d'eau potable sur environ 600 ml,
- la réfection de chaussée sur 4700 m² (la réfection de chaussée de l'avenue des platanes devrait intervenir fin juin- début juillet).

Le montant des travaux de cette deuxième tranche s'élève à 902 450€ TTC et permet le raccordement de 57 propriétés.

Outre les améliorations du cadre de vie (chaussée, évacuation des eaux pluviales), plus de 110 propriétés pourront bénéficier du réseau communal de collecte des eaux usées pour un montant total de plus de 2 millions d'euros (TTC).

Chemin des Prés

Réfection du tapis d'enrobé sur la section de chaussée comprise entre le pont (vallon des Horts) et le n° 150. Des améliorations ont été apportées sur cette portion de chaussée avec une reprise des formes de pentes pour permettre une meilleure évacuation des eaux pluviales (suppression des « flashes » au début de la voie et au niveau du n° 150) et une reprise des niveaux devant la société France TP (du fait de la forte déclivité de la voie, les châssis des semi-remorques accédant dans le parking de France TP frottaient contre l'enrobé).

Un rafraîchissement de la couche de roulement qui était en très mauvais état a également été opéré. Estimation des travaux : 24 000 € TTC

Chemin des Combes

Réfection du tapis d'enrobé sur la section de chaussée comprise entre le carrefour des Vignasses et l'entrée de la Verrerie de Biot.

Cette portion de voie étant très dégradée, les travaux ont consisté à reprendre ponctuellement le corps de chaussée et à remettre en état la couche de roulement.

Des reprises ponctuelles (purgés) entre la verrerie et le carrefour RD4 ont également été réalisées. Estimation des travaux : 97 000 € TTC

Trottoir Chemin Neuf

Reprise du trottoir au niveau du Crédit Agricole à la demande d'une personne handicapée afin d'améliorer le passage des personnes à mobilité réduite.

Estimation des travaux : 3 500 € TTC

Chemin Joseph Antoine Durbec : un accès facilité

Les deux places de stationnement jouxtant la place Saint-Eloi, face à l'école Paul Langevin, ont été supprimées le 14 avril dernier afin de faciliter l'accès et la circulation à double-sens des riverains du chemin Joseph-Antoine Durbec.



La Ville de Biot s'équipe d'un 3^{ème} centre d'enfouissement de tri chemin du Plan

Après la réalisation de deux centres d'enfouissement de tri sur la partie sophopolitaine, la municipalité en partenariat avec la CASA, dote le territoire communal d'un troisième site de collecte, chemin du Plan.

Quatre conteneurs ont été mis en souterrain au niveau de l'entrée de l'Espace des Arts et de la Culture à proximité du petit fleuve côtier de la Brague.

Deux cuves d'une capacité de 5 m³ ont été installées pour le verre et le papier, ainsi que deux conteneurs de 750 litres pour les ordures ménagères et les emballages plastiques.

Ce programme pluriannuel d'enfouissement des conteneurs à déchets a débuté l'année dernière sur le quartier Saint-Philippe. L'objectif pour la commune est de mettre en souterrain au minimum un point de collecte par an, de favoriser l'embellissement de ces emplacements, d'en diminuer les nuisances olfactives et d'en minimiser l'impact sur l'environnement.

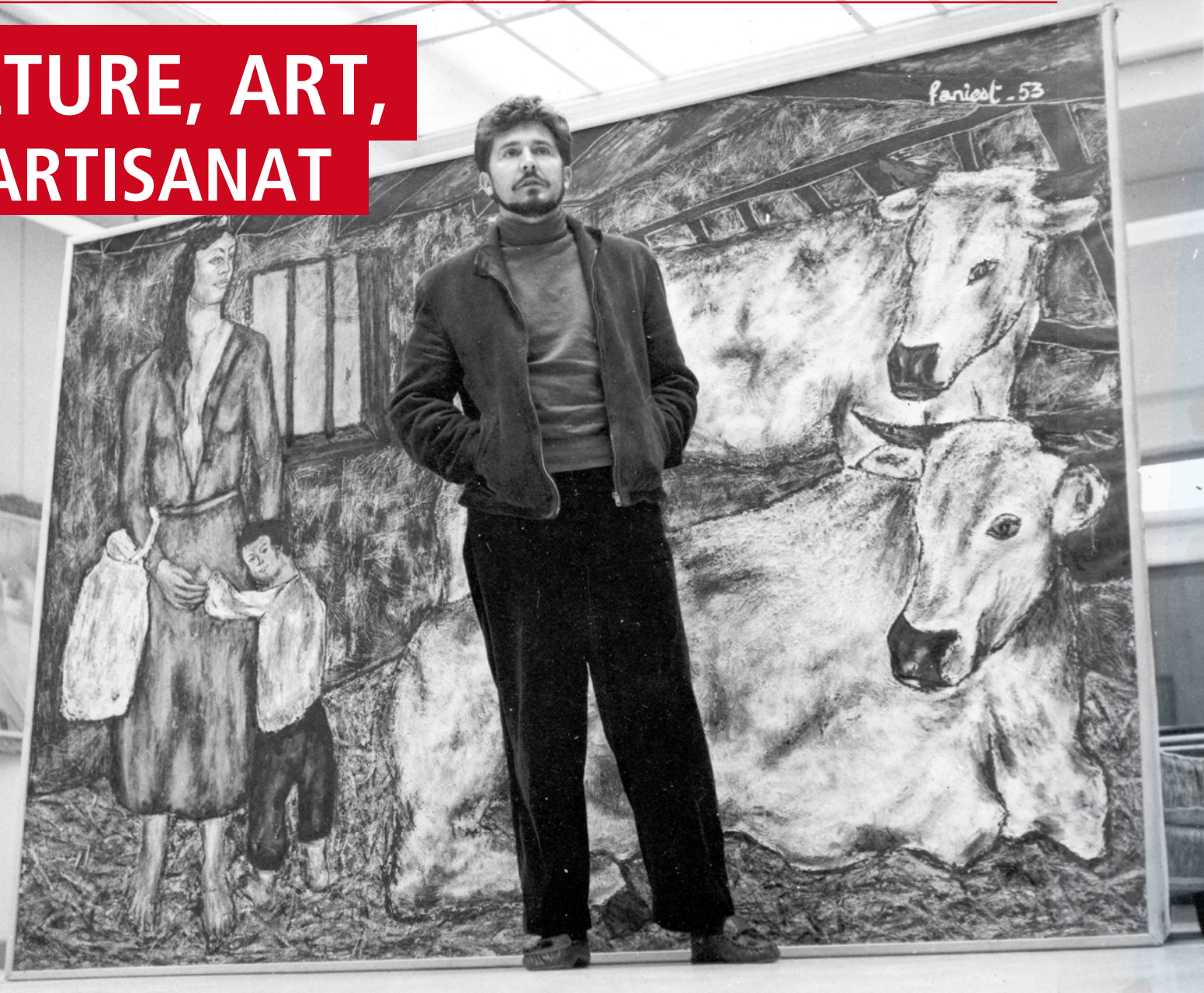
Le coût total de ces travaux sur le centre d'enfouissement de Saint-Jean est de 34 000 € TTC.



Guillaume FORTUNÉ

Adjoint délégué aux travaux (infra et superstructures, réseaux, éclairage public, EP, gestion réseau routier, propreté urbaine, nettoyage des tags) à la circulation et au stationnement
guillaume.fortune@biot.fr

CULTURE, ART, ARTISANAT



LÉGER, FANIEST... ET BIOT
Exposition 2 juillet - 25 août 2010
Office de Tourisme



EXPOSITION : « LÉGER, FANIEST ... ET BIOT » Jusqu'au 25 août - Office de Tourisme

Alors que le Musée Fernand Léger fête ses 50 ans d'existence, le service Actions Culturelles de Biot avait tout naturellement demandé à l'artiste biotois Pierre Faniest, qui fut entre 1947 et 1951 l'un des élèves émérites de l'Académie Léger, de participer cet été à une exposition qui rendrait hommage à ces années de création.

Pierre s'en est allé malheureusement sans pouvoir achever ce beau projet et c'est en pensant à lui et à la vie culturelle qu'il a su insuffler à Biot durant ces 50 années que cette exposition « Léger, Faniest ... et Biot » vous est présentée.

Les parcours de Fernand Léger et du jeune artiste se croisent lorsque Pierre Faniest intègre fin 1947 l'Académie Léger, place Clichy à Paris, où l'artiste reconnu inculque à ses élèves son esthétique basée sur la Théorie des Contrastes qu'il développe depuis les années 10. Pierre a les faveurs du maître qui apprécie sa technique et son style déjà très personnels, et en 1951 il gagne le 1er Prix de peinture de l'Académie Léger. Car tout l'enjeu est là, savoir s'imprégner du génie du maître en conservant sa propre âme créatrice.

En 1951, Pierre Faniest séjourne à Biot avec Fernand Léger qui, depuis 1949, vient ponctuellement travailler la céramique dans le village avec un autre ancien élève de l'Académie parisienne : le céramiste Roland Brice, installé Impasse des Roses, dans l'atelier actuel de Jacky Coville. Pierre travaille la céramique durant une année dans l'atelier de Brice, puis sa rencontre avec Simone, sa femme, le lie alors définitivement à Biot où il développe toute son œuvre céramique et picturale ultérieure et où, il fourmille d'initiatives pour le rayonnement de la culture dans notre région. Il participe entre autres à la création du 1er salon d'art Abstrait à Antibes en 1961, à la fondation du Photo-Club de Biot et est à l'initiative des Heures Musicales de Biot, dont il relate d'ailleurs les balbutiements dans son ouvrage « Léger, Nadia... et moi », publié en 2002, livre passionnant pour qui s'intéresse à l'histoire de Biot mais aussi aux liens qui s'étaient tissés entre le monde de Léger, Faniest et notre village.

Ces destins qui se croisent entre Paris et Biot constituent une riche partie de notre histoire artistique et avec l'aide de Simone Faniest, qui a connu l'inauguration du Musée Léger et y a travaillé pendant 35 ans, nous retracerons en peintures et en photographies ces années de création, afin de comprendre quelle a été l'influence réelle de Fernand Léger sur l'art de Pierre Faniest mais surtout tout ce qui fait qu'il en est éloigné.

Faniest : disciple indiscipliné ?

En effet, à y regarder de près tout sépare l'œuvre de Léger de celle de Faniest. Léger développait une théorie des contrastes qui était aussi une esthétique dans le sens où cette théorie rigoureuse devait servir à exprimer le monde en pleine mutation du début du XX^{ème} siècle, c'est-à-dire retranscrire sur la toile le mouvement, la vitesse, la vie accélérée, saccadée, les nouvelles échelles de temps et d'espace (naissance de la voiture, du cinéma, du train, de l'aviation) qui modifiaient de façon définitive notre perception visuelle... Et Pierre après quelques tentatives proches de la théorie de Léger s'en échappe déjà et plonge franchement dans l'informel, la non-forme, le plaisir de la matière qui n'intéressait absolument pas Léger pour qui la peinture n'était pas une question de texture mais l'agencement savant de formes et de couleurs, à la façon des Constructivistes et des « Constructeurs ». En ce sens, l'œuvre de Faniest est plus proche de la matière d'Antoni Tapiés, de Fautrier que des formes très conceptuelles

de Fernand Léger. Il leur ressemble également dans le goût qu'il développe pour la calligraphie, les taches, les violentes griffes qu'il impose à ses toiles.

Si les œuvres de Léger émanent d'une volonté positiviste envers et contre tout, si ce qui frappe chez Léger c'est la volonté de provoquer l'optimisme par la vivacité de couleurs détonantes. Était-ce le cas de Pierre Faniest ? La gamme chromatique de ses œuvres évoque le contraire, elles sont très souvent sombres, graves : noirs, gris, marrons, ocres, bleus obscurs..., elles se confondent à la matière, s'y mêlent. Le blanc est monochrome, et nous voilà largués dans un désert étouffant, aveuglant. Le rouge est vif, sang, allié à la calligraphie ou à des natures mortes d'animaux décharnés.

Une sélection des tableaux offerts par Pierre Faniest à la Ville de Biot, ainsi que des œuvres prêtées par Simone Faniest et des collectionneurs privés, sera exposée à l'Office du Tourisme jusqu'au 25 août.

Les artistes et artisans de Biot saluent l'œuvre de Léger

Dans le cadre de cette exposition, la MAMAB proposera des œuvres originales qui rendront hommage, à leur façon, à l'œuvre de Faniest et à celle de Léger. Après le succès de l'exposition dédiée aux Templiers, la MAMAB, s'associe une nouvelle fois avec plaisir à la vie culturelle de Biot et invite le public à venir découvrir la richesse de leurs créations.



VERNISSAGE DE L'EXPOSITION : vendredi 2 juillet à 18 h

Exposition du 2 juillet au 25 août 2010
Office du Tourisme : 04 93 65 78 00

➔ PLUS D'INFOS : www.biot.fr

Le bol

La forme universelle du bol se retrouve dans toutes les cultures et toutes les civilisations. En Inde, pendant des siècles et à des milliers d'exemplaires, le bol a été façonné à partir d'une simple motte d'argile, juste solidifié par une cuisson rudimentaire. Remplacé par le gobelet en papier plastifié de fabrication industrielle le bol de terre cuite risque de disparaître.

« Il était une fois un bol ... Ou plutôt : il était une fois 1001 bols, c'est-à-dire 1001 histoires, puisque chaque bol non seulement contient le thé, mais contient aussi sa propre histoire, une culture, un paysage, une volonté, l'empreinte des mains qui ont façonné l'argile... »

Quand on tient un bol entre ses paumes, quand on le regarde, c'est cette force, cette singularité qui nous traversent et nous emmènent en voyage. Voici donc un voyage autour du bol, de ses variations millénaires et fabuleuses, qui transforment ce petit objet en point de rencontres, de croisées, où les mains de ceux qui le fabriquent rejoignent les mains de ceux qui l'utilisent ».

Océane Madelaine

Concept de l'exposition

En invitant des céramistes contemporains originaires de tous les continents à créer une série de variations sur le thème universel du bol, cette exposition itinérante veut rendre hommage au petit bol à thé indien tout en présentant le vaste panorama de la richesse et de la vitalité qu'offre la création actuelle. Le public pourra découvrir ainsi l'étonnante diversité des techniques et des approches que proposent les matériaux céramiques. Montrant les procédés des plus archaïques aux plus récents, l'exposition présentera une multitude de techniques allant de la terre polie enfumée à la porcelaine rehaussée d'or. Traditionnellement, les connaissances du métier se transmettaient localement de maître à élève.

Aujourd'hui, mis à part quelques lieux qui perpétuent la production traditionnelle, les connaissances du savoir céramique s'enseignent principalement dans les écoles d'art ou lors de stages et symposium internationaux.

100 artistes, 100 techniques

Face à cet héritage et ces mutations rapides, 4 attitudes résument les tendances actuelles retenues par les céramistes :



La centaine d'artistes invités créeront chacun une série de dix bols, tous différents mais réalisés avec une seule technique. L'intérêt de chaque série de dix bols sera de montrer toutes les variations possibles de formes, de textures, de couleurs, d'ornements, que permet un seul choix technique et une seule approche.

Le voyage de l'exposition



INDE ☛
New Delhi, Crafts Museum
du 1^{er} au 31 décembre 2009

CHINE ☛
Guangzhou, Guangdong Museum of Art
du 5 mars au 11 avril 2010

CORÉE ☛
Icheon World Ceramic Exposition Foundation
du 1^{er} juin au 15 juillet 2010

FRANCE ☛
Biot, Office de Tourisme
& Musée d'histoire et de céramique biotoises
du 3 au 26 septembre 2010

Paris, Le Viaduc des Arts
du début octobre au 15 novembre 2010

Roubaix, Musée la Piscine
du 1^{er} décembre 2010 au 28 février 2011

SUISSE ☛
Genève, Musée de l'Ariana
début avril à fin juillet 2011

La Chaux-de-Fond, Musée des Beaux-arts
début août à fin octobre 2011

À PROPOS DE L' EXPOSITION « 1001 BOLS » :

Du 3 au 26 septembre - Office de Tourisme & Musée d'Histoire et de céramique biotoises

Biot va accueillir une très importante délégation de plusieurs dizaines de sommités internationales du monde de la céramique à l'occasion de l'assemblée générale de l'Académie Internationale de la Céramique qui se tiendra à Paris en août, et ce pour la première fois en France depuis 1981.

À l'occasion de cet événement et sous le patronage de l'UNESCO, la Ville de Biot a été choisie pour accueillir en avant-première européenne, une exposition internationale de céramique ayant débuté son périple en Asie du Sud Est : Inde, Chine, Corée, tous pays de grande tradition et culture céramiques. Biot aura le grand honneur d'inaugurer en France, avant Paris et Roubaix, cette exposition internationale organisée par la Suisse, par la céramiste Claude Presset. Cette exposition itinérante de céramique veut rendre hommage aux petits bols à thé traditionnels de l'Inde en présentant 1001 bols, tous différents et qui reflètent la situation de la création céramique dans la société d'aujourd'hui. Le public découvrira l'étonnante diversité des techniques et des approches culturelles, montrant les procédés des plus archaïques aux plus récents.

De longue date, notre région est sensibilisée, économiquement et culturellement, aux arts de la terre et du feu ; Biot et Vallauris ont bâti une partie de leur notoriété sur ces productions utilitaires, pignattes et jarres, très appréciées tant sur un plan local qu'à l'exportation. Nos différents musées et collections privées sont là pour l'attester.

L'exposition «1001 bols» rendra compte de l'évolution actuelle de la création dans ce domaine des arts appliqués, souvent méconnu du grand public bien qu'il cherche activement à retrouver sa place dans la société contemporaine. Le concept de l'exposition repose sur un ensemble de vitrines-valises modulaires, conçues pour servir d'emballage et de présentation. En complément de la scénographie, la projection d'un film et une conférence proposée par Jean-Paul Van Lith seront offerts au public.

Il est à noter qu'un livre-catalogue important, bilingue Français-Anglais, avec DVD, est édité par la Revue de la Céramique et du Verre ; il sera vendu à cette occasion.



Les vitrines-valises

L'exposition, déployée sur les espaces d'exposition de l'Office de Tourisme et du Musée de Biot, sera présentée dans une dizaine de vitrines-valises modulaires spécialement conçues pour servir aussi de système d'emballage et de transport. Roland Eberle, designer suisse a créé les vitrines. Chaque vitrine contiendra le travail de dix artistes. Chacun d'entre eux proposera une série de 10 bols différents, d'un diamètre maximum de 10 cm et d'une hauteur maximum de 8cm, réalisés en employant la technique et le moyen librement choisis par lui-même.

Mille et un bols
Exposition de céramique contemporaine

1001

BIOT
du 3 au 26 septembre 2010

exposition conçue et réalisée par l'équipe « dialogue céramique »
sous le patronage de la Commission suisse pour l'UNESCO



Renseignements :
Office de tourisme 04 93 65 78 00
tourisme@biot.fr
www.biot.fr

VERNISSAGE DE L'EXPOSITION :
vendredi 3 septembre à 19 h

Exposition du 3 au 26 septembre 2010
Office du Tourisme : 04 93 65 78 00
Musée d'Histoire et de céramique biotoises
Entrée libre

PLUS D'INFOS : www.biot.fr

« HISTOIRES INSOLUBLES », le premier ouvrage du Biotois Edgard Thouy

Edgard Thouy vient de publier aux éditions Jets d'Encre « Histoires insolubles », son premier ouvrage, une galerie de portraits étonnants servie par une plume précise et percutante...

Edgard Thouy vient au travail de l'écriture après des années de pratique de la psychanalyse. Cette pratique, liée à la parole, l'a sensibilisé aux histoires toujours simples qui en disent long et qui, au-delà des mots, laissent percer une profondeur insoupçonnée. L'auteur livre dans ce recueil des portraits ciselés et fouillés qui ne manqueront pas d'émouvoir.

« Histoires insolubles » - Éditions Jets d'Encre

244 pages - Prix : 19€

En vente dans toutes les librairies

LA MAMAB



La Maison des Métiers d'Art Biotois présente les membres du bureau :

- Président : Jean-Pierre Salomone
- Vice-Président : Francis Gaudichet
- Trésorière : Anne Lechaczinsky
- Trésorière adjointe : Éienne Salomone
- Secrétaire : Greg Oria
- Secrétaire adjoint : Gaëlle Pierini
- Consultants : Christophe Saba, Danilo Righetti, Pascal Guyot.

La MAMAB met en place des actions tout au long de l'année :

- Exposition sur le thème des Templiers à l'Office de Tourisme du 26 mars au 30 avril
- Hommage à Fernand Léger à l'Office de Tourisme du 2 juillet au 25 août
- Exposition au Golf Le Provençal à St-Philippe le 18 septembre organisé dans le cadre du Grand Prix de Golf des Métiers d'Art de Biot. Remise des prix et apéritif offert par la MAMAB
- Exposition sur le thème « Transparence » en décembre et en janvier à l'Office de Tourisme

RENSEIGNEMENTS ET CONTACTS :

Le Président, Jean-Pierre Salomone 04 93 65 02 42
06 72 00 17 60 - salomoneetfils@wanadoo.fr

La secrétaire, Gaëlle Pierini 04 93 65 01 14
06 15 37 27 31 info@antoinepierini.com

THÉÂTRE ASTROLOGIQUE Lumières d'Etoiles



L'association Théâtre Astrologique Lumières d'Etoiles vous propose pour la rentrée une présentation de ses activités. **Une conférence gratuite aura lieu à Biot, le vendredi 17 septembre 2010 à 20h30**, Salle des Associations - Espace Vernante, Route de Valbonne à BIOT.

Cette conférence traitera du sujet de l'Astrologie Artistique et Culturelle telle que nous la développons. Elle aura pour objet de répondre à toutes vos questions sur un plan général, de vous faire découvrir que l'astrologie est une science de l'esprit associée à celle de l'astronomie, en laissant au libre arbitre le choix qui lui incombe. Les activités qui permettent l'éveil à de nouvelles perspectives comportementales vous seront présentées.

FESTIVAL POPANALIA 1970-2010 : 40 ans après ! VENDREDI 9 JUILLET - 19H30

Jardin du Musée national Fernand Léger
À l'affiche du Festival Popanalia en 1970,
Archie Shepp et Gong seront présents à Biot
pour fêter les 40 ans du «Woodstock» français.

A l'occasion des 40 ans du festival «Popanalia», des 50 ans du Musée national Fernand Léger et des 50 ans du festival «Jazz à Juan», la Ville de Biot en partenariat avec l'association Imago Production proposent **une programmation exceptionnelle.**

ARTISTES :

Archie Shepp & Tom Mc Clung
Sashird Lao
Trilok Gurtu
Paolo Fresu
Omar Sosa
GONG



Paolo Fresu



Trilok Gurtu



Omar Sosa



Archie Shepp

INFOS PRATIQUES

Renseignements :

Office de tourisme de Biot : 04 93 65 78 00
www.biot.fr

Musée national Fernand Léger :
Chemin du Val de Pôme - 06410 Biot
Renseignements musée - Tél : 04 92 91 50 30

Tarifs :

Prévente : 30€ (hors frais de location)
Adhérents Imago et partenaires : 25€ Sur place : 35€
Entrée gratuite pour les moins de 10 ans

Réservez vos places à Biot :

Office de Tourisme - 46 rue Saint Sébastien
Tel : 04 93 65 78 00 - www.biot.fr
Tabac-Presses « La Boutique du Migranier »
14T chemin Neuf - Tél : 04 93 65 53 97

Billet en vente dans toute la France et dans les réseaux France Billet (Fnac, carrefour, Intermarché, Magasin U, Géant, Galeries Lafayette) - www.francebillet.com
Ticketnet (Virgin, Auchan, Leclerc, Cora, Cultura), Digitick et sur www.popanalia.com

➔ PLUS D'INFOS : www.popanalia.com
www.biot.fr

PRÉSENTATION DE LA NOUVELLE MAQUETTE

Votre magazine municipal Biot Infos dévoile son nouveau visage à l'image d'une ville dynamique.

Son format type « magazine » et sa mise en page plus contemporaine vous offrent une lecture confortable et actuelle. Les différents niveaux de lecture ont été affinés afin de permettre une meilleure lisibilité : titres, intertitres, pictogrammes et codes couleurs vous accompagnent pour découvrir le contenu éditorial.

La nouvelle maquette donne une place plus importante à l'icongraphie et privilégie des articles concis. Un lien permanent avec le site Internet www.biot.fr permettra aux lecteurs de disposer d'une information plus complète sur certains dossiers.

La fréquence de parution passe d'un bimestriel à un trimestriel. Un changement qui s'inscrit là encore dans la complémentarité de l'information en ligne et actualisée régulièrement, mais aussi au regard d'une démarche éco citoyenne et de développement durable*.

www.biot.fr : toute l'information sur votre commune

Votre Biot Infos s'inscrit dans un esprit novateur, alliant modernité et gestion raisonnée de l'environnement. Avec près de 8000 visiteurs par mois en moyenne, le site Internet de la Ville constitue en complément du magazine municipal un outil de communication répondant aux attentes du public et à la diversité de l'actualité communale.

*Avec une parution tous les 3 mois, ce sont 780 000 pages de papier (format 22X28 cm) économisées par an et une qualité d'impression certifiée conforme aux normes environnementales.



SPORTS
Les sorties du BAC RANDO
Après notre week-end raquettes à Estenc, une randonnée au Mont Cima près d'Aspremont où la neige était plus que jamais présente, nous sommes allés à nouveau « raquetteur » au col de Bleine (1439m).
Le 15 Mars, le comité du club s'est donné à merveille, sous un ciel d'été, 270 randonneurs, clubs ou simples marcheurs, se sont élancés sur les 3 circuits proposés, 15, 25, 35 kms au départ du parking de la ferme.
Sur les parcours étaient prévus pointages, petit déjeuner, boissons, scabusement. A l'arrivée Place aux Académies, un diplôme du marcheur était remis à chaque participant, les 2 plus jeunes entars de 5 et 6 ans ont reçu une médaille pour leur performance.
Mr Roig, conseiller municipal délégué aux sports, représente Mr Le Maire et Mr Anapolie, nous ont fait honneur de leur présence pour le pot de l'amitié et le stage de la F. du Tomboka. Un grand merci aux bénévoles de la F. du Tomboka, du Châtelet, Fairélli, Guyot, le Café de la Poste, la galerie Mloronion, le Transat à Arles et la maison Chulanka pour leurs nombreux lots. Remerciements à la commune de Biot et ses services pour leur précieuse aide.
CONTACTEZ :
Magali Morali au 06 83 81 10 01
Professeur diplômé de la Fédération Française.
A NOTER : Stage et cérémonie du Thé Le 13 et 14 Juin /
Départ de Cannes le samedi à 12h30 et Retour le Dimanche à 13h30.

SOMMAIRE
P04 Vie communale et environnementale
Les investissements
Le plan communal
Vie associative
P24 Culture, art, patrimoine
Bibliothèques
Musée National
Fernand Léger
Espace des Arts et de la Culture
P38 Vie scolaire
Conseil des jeunes
St Philippe
P47 État-civil
Révision des listes électorales
Carnet
P20 Les loisirs
Portrait d'un jeune dessinateur biotois
P21 Social, humanitaire, vie citoyenne
Téléthon
Croix rouge
CCAS
P33 Patrimoine, local, national
La vie du musée
Le four à pain communal
P40 Biot, Sophia Antipolis
Toyota, Europe
Design Development
P42 Sports
US Biot
Velo Sprint Biotois
Dojo Biotois
P48 Nouvelles à Biot
Le mus des étrangers
Les Migrants
Carnet instantané
P51 Infos pratiques
Petites annonces
Numéros utiles
P54 Agenda
Agenda

Dojo biotois
Le projet de placement des jeunes judokas biotois au profit de l'enfance handicapée.
C'est dans les médailles d'or de Thomas MEYER BACHÉRIE que nous avons placé nos jeunes judokas biotois.

AGENDA
Mardi 22 mars
Carnet de l'Etat-civil de la commune de Biot
Mardi 22 mars
Mise à jour de la liste électorale de la commune de Biot
Mardi 22 mars
Mise à jour de la liste électorale de la commune de Biot
Mardi 22 mars
Mise à jour de la liste électorale de la commune de Biot
Mardi 22 mars
Mise à jour de la liste électorale de la commune de Biot

Artistes et artisans d'art, rejoignez le portail internet des métiers d'art
Pour promouvoir la richesse et la diversité des talents travaillant à Biot, un portail Internet des métiers d'art est en cours de création.
Le projet est développé par la ville de Biot dans le cadre du FSAC, en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Côte d'Azur, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et l'Union Fédérale des Métiers Biotois. Il est financé par l'Etat, le Conseil Général, la ville de Biot et l'UIMB.
Le portail proposera un accès par la liste alphabétique des artisans, par métiers, ou par localisation géographique des ateliers. Chaque professionnel sera présenté sur une page : coordonnées, quelques photos, lien vers un site personnel s'il existe.
De plus, une formule de location-vente établie sur 2 ou 3 ans permettra à ceux qui n'ont pas encore de site personnel, d'investir dans un espace de site pour présenter de manière plus détaillée leurs pièces, ou un site marchand pour les vendre en ligne.
Artistes et artisans d'art, si votre activité est officiellement déclarée aux services des impôts (attribution d'un numéro SIRET), à la Maison des Artisans ou au répertoire de la Chambre de Métiers, faites-vous connaître auprès de Nadine Pedemare (04 93 65 78 09 ou 06 19 89 07 76, nadine.pedemare@biot.fr) pour intégrer ce portail (l'inscription est gratuite) et si vous le souhaitez, développer un site personnel.

DECOUVREZ L'ACTUALITÉ DE VOTRE COMMUNE!

+ D'INFOS SUR BIOT.FR

LE SPORT C'EST VITAL!

JE M'ABONNE!

SAVOUREZ L'ÉTÉ À BIOT

La Ville de Biot propose, pour la saison estivale, une programmation culturelle de qualité, entièrement gratuite.

Concerts, animations musicales, ateliers culinaires et animations autour du four communal, représentations théâtrales, cinéma en plein air, soirées estivales du Conseil Général, élection de Miss Biot et de Miss Côte d'Azur, expositions d'artistes de renom ou encore fête patronale de la St-Julien feront de l'été à Biot une saison forte en découverte à savourer sans modération !

Les NOCTURNES des commerçants

Tous les vendredis en juillet et août

Les commerçants, artisans et restaurants de Biot vous accueillent jusqu'à 22h pour les soirées à thème

MERCREDI 14 JUILLET Fête Nationale

- **Harmonie Antiboise** (répertoire Jazzy Brésil) - Place de Gaulle
- **Carnaby Street** - Le groupe couvre un large spectre de l'œuvre des Beatles, des premiers accords de leurs débuts jusqu'à ceux psychédéliques de la fin des sixties. Carnaby Street vous invite à écouter la merveilleuse musique des «Fab Four» - jardin Frédéric Mistral
- Bal populaire «**La guinguette à roulette**» par « La Guinche »- Place de Gaulle

LE BRÉSIL S'INVITE À BIOT LE 17 JUILLET soirée des commerçants

Les Commerçants, Artisans et Professions Libérales (CAPL) de la Ville de Biot vous invitent à venir nombreux habillés aux couleurs du Brésil pour un pique-nique géant dans les rues du Centre Historique. L'orchestre «Brazilian Carnaval» animera cette soirée avec les danses «Capoeira».

Réservations et renseignements au 06 72 00 17 78.

LA GUINCHE



LES MERCREDIS du CINEMA en PLEIN AIR

Dans le cadre de sa programmation estivale, la Ville de Biot propose une programmation cinématographique de qualité et entièrement gratuite au jardin Frédéric Mistral.

Mercredi 7 juillet à 21h "Et après"



À huit ans, Nathan est entré dans le tunnel lumineux de la «mort imminente» pour avoir voulu sauver une fillette. Déclaré mort, le petit garçon se réveille inexplicablement. Vingt ans plus tard, Nathan est devenu un brillant avocat new yorkais. Meurtri par les circonstances douloureuses de son divorce, il s'est barricadé dans son travail, loin de son ex-femme Claire et de sa fille. C'est alors qu'un mystérieux médecin, le docteur Kay, fait irruption dans son existence en prétendant pouvoir dire à quel moment certaines personnes vont mourir.

Nathan va enfin découvrir pourquoi il est revenu.

Mercredi 21 juillet à 21h "Cours Lola cours"



Manni est un petit malfrat qui accepte de se mouiller pour un gros coup : en revendant des diamants volés, il obtient cent mille marks, qu'il doit remettre à midi à un trafiquant. Mais il perd le sac contenant l'argent dans le métro berlinois. En dernier recours, il appelle

sa copine, Lola, vingt ans, les cheveux rouges, fragile mais déterminée. Manni lui résume la situation. Il est onze heures quarante. Si dans vingt minutes, Manni ne récupère pas l'argent, c'est un homme mort. Désespérée, la jeune femme s'élance dans la capitale pour rejoindre Manni et ainsi sauver l'homme de sa vie...

Mercredi 28 juillet à 21h "Slumdog millionnaire"



Jamal Malik, 18 ans, orphelin vivant dans les taudis de Mumbai, est sur le point de remporter la somme colossale de 20 millions de roupies lors de la version indienne de l'émission Qui veut gagner des millions ?

Il n'est plus qu'à une question de la victoire lorsque la police l'arrête sur un soupçon de tricherie. Sommé de justifier ses bonnes réponses, Jamal explique d'où lui viennent ses connaissances et raconte sa vie dans la rue, ses histoires de famille et même celle de cette fille dont il est tombé amoureux et qu'il a perdue...

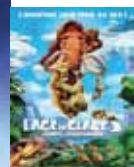
LES SOUL REBELS BRASS BAND

En partenariat avec le Festival de Jazz d'Antibes Juan les Pins, Les Soul Rebels Brass Band animeront les ruelles du Centre Historique avec leurs cuivres et leurs percussions le **16 juillet de 18h à 20h et le 20 juillet de 11h à 12h**.

Formidable et rutilante machine à donner du bonheur, les «Soul Rebels», entre funk, reggae, jazz ou hip-hop, unissent leurs cuivres et leurs percussions comme les puissants générateurs d'une musique créole énergisante. Originaires de la Nouvelle-Orléans, où ils sont chaque année les rois du Mardi-Gras, ce brass band se distingue depuis de nombreuses années pour l'énergie remarquable se dégageant de leurs prestations scéniques.

SOIRÉES ESTIVALES DU CONSEIL GÉNÉRAL

Mercredi 4 août à 21h "L'âge de glace 3"



Vingt mille ans avant notre ère, lorsque Scrat, un rongeur obstiné, fend la banquise et déclenche un nouvel Age de Glace, une vaste cohorte de mammifères s'assemble et commence à émigrer vers le sud. Manny, un mammoth solitaire qui n'en fait qu'à sa tête, choisit d'aller vers le nord et se voit bientôt rejoint par Sid, un petit paresseux volubile en quête de protecteur. Ce dernier l'oblige bientôt à recueillir un bébé humain, Roshan, que sa mère leur a confié avant de mourir, et à ramener celui-ci à son père, chasseur nomade parti vers le nord.

Mercredi 11 août à 21h "Lol"



LOL ? Ca veut dire *Laughing Out Loud* - mort de rire- en langage MSN. C'est aussi comme ça que les amis de Lola l'appellent. Pourtant, le jour de sa rentrée, Lola n'a pas le coeur à rire. Arthur, son copain, la provoque en lui disant qu'il l'a trompée pendant l'été. Et sa bande de potes a le don pour tout compliquer. Tout comme sa mère, Anne, avec qui le dialogue est devenu impossible, et pas seulement parce qu'elle ignore ce que LOL signifie. De la fusion à la confusion, les relations mères-filles bouillonnent d'amour et de LOL.

Mercredi 18 août à 21h "In the mood for love"



Hong Kong, 1962. M. et M^{me} Chow emménagent dans leur nouvel appartement le même jour que leurs voisins, M. et M^{me} Chan. Sans comprendre comment cela a commencé, Chow Mo-wan et Chan Li-zhen apprennent que leurs époux respectifs ont une liaison. Cette découverte les choque et les rapproche, mais le voisinage commence à s'en apercevoir. Il semble n'y avoir aucune possibilité pour eux de vivre une relation amoureuse.

➔ PLUS D'INFOS : www.biot.fr

Mercredi 14 juillet 20h30

Groupe Carnaby Street

« Ils sont cinq, ils étaient quatre. Séparément ou même ensemble, rien à voir avec la silhouette des quatre garçons de Liverpool. Pourtant, quand je les ai entendus pour la première fois en plein air à Nice sur la promenade des Arts lors du passage à l'année 2001, j'ai sursauté. C'était « EUX », ceux que j'avais eu le bonheur d'interviewer l'été 1964 à Atlantic City sur la côte est des Etats-Unis, dans les coulisses du Convention Hall où ils venaient de se donner à plus de 50.000 fans. Quand je me suis approché, c'était toujours cet accord et ces accords qui ont donné leur identité si singulière aux Beatles tout au long de leur carrière commune. Quand enfin je me suis trouvé dans ce groupe, je n'ai même pas compté les musiciens ni détaillé leur silhouettes. J'étais devant les « Beatles », et tout au long d'un répertoire qui me transportait de leurs premières guitares aux grandes orchestrations à résonance psychédélique, c'était toujours « EUX » que faisait revivre pour un public littéralement « habité » le groupe Carnaby Street ».

Philippe Tallois, journaliste

Vendredi 23 juillet à 21h

Lambeaux du journal d'un fou

Adaptation des Carnets d'un Fou de Nikolaï GOGOL (issue des traductions mêlées d'André MARKOWICZ, éd. Babel, 2007, et de Vladimir VOLKOFF, éd. Le Livre de Poche, 1998). Et ajouts de divers textes d'écrits bruts d'aliénés. Axenti Ivanovitch, un simple gratte-papier, nous fait part, assis à son bureau, de ses espoirs, ses envies, ses petites colères, ses remords et ses amours contrariées. Au fil des jours, le langage se désagrège, sa pensée et ses perceptions s'altèrent et le petit fonctionnaire sombre peu à peu dans la folie, nous entraînant avec lui dans un univers loufoque, drôle, pathétique et grinçant peuplé de fantasmes qui prennent vie autour de lui.

Face à l'absurdité des codes sociaux régie par des notions comme le rang, le sang et la fortune, il n'a d'autre choix, pour se sauver, que de créer ses propres codes répondant à une logique toute aussi absurde ; logique dans laquelle les chiens peuvent parler, les vaches boivent du thé et la lune est fabriquée à Hambourg...

Vendredi 30 juillet à 21h

SWING PARADE, Hommage à Sidney BECHET

Gérard Bréaudat au Saxophone Soprano, (Disciple de Sidney Bechet parmi les meilleurs en France selon la revue du Jazz Club de France). Didier Hussenot au Trombone, Stéfan May au Piano, Daniel Chauvet à la Contrebasse, Marc Andreïs à la Batterie. Swing Parade, cité par la revue du «Jazz Club de France» comme «l'un des meilleurs du genre», a donné, plus de 600 concerts dans de nombreuses villes et festivals : Nice, Juan les Pins, Cannes, Beaulieu, Châtelguyon, Houlgate ; Meilen, Lenk (Suisse) ; Diessen, Nuremberg (Allemagne), autant de soirées dans les palaces de Cannes, Juan les Pins, Nice, Monaco, Lucerne, Montréal... Swing Parade a animé les cérémonies du «Centenaire de Sidney Bechet» à Juan les Pins en 1997. Le groupe vous fera revivre avec enthousiasme et émotion l'époque des années 1940 à 1960, marquées par cet extraordinaire musicien qu'était Sidney Bechet. Afin de rendre hommage à Sidney Bechet, le répertoire sera essentiellement choisi parmi les plus belles compositions de ce grand musicien, superbes mélodies qui, sans aucun doute, raviront les oreilles et le cœur des spectateurs.

FÊTE DE LA SAINT-JULIEN

Pendant quatre jours, du 20 au 23 août 2010, le service Événementiel en partenariat avec l'Amicale des Traditions et l'Association des commerçants, le Vélo Sprint biotois, et la Boule Amicale Biotoise, anime les rues du Centre Historique à l'occasion de la fête patronale de la Saint Julien. Au programme : concours de boules, course de vélos, jeu de piste, bals, roumpa pignatta et jeux et spectacles pour enfants.

Vendredi 20 août

Toute la journée : jeu de pistes «Traditions Biotoises» - départ Office de Tourisme

11h : visite guidée du Centre Historique

15h : concours de Boules pour les enfants de 6 à 13 ans (inscriptions au Clos de Boules). Musiciens et timbales au rythme de Cuba.

20h-23h30 : élection de Miss BIOT 2010 – Jardin Mistral

21h30 à 23h : groupe jazz déambulatoire «En vrac et d'ailleurs»

Samedi 21 août

Toute la journée : jeu de pistes «Traditions Biotoises» - départ Office de Tourisme
Stands Forains – Centre Historique

8h-12h : course de vélo (Vélo Sprint Biotois)

12h : remise des prix de la course et vin d'honneur - place de Gaulle

14h30 : inscriptions au concours de boules au clos (Boule Amicale Biotoise)

15h30 : concours de boules au clos (Boule Amicale Biotoise)

18h30 : aubade – Centre Historique

21h30 : grand Bal avec DJ – place de Gaulle

Dimanche 22 août

Toute la journée : jeu de pistes «Traditions Biotoises» - départ Office de Tourisme
Stands Forains – Centre Historique

Maquillage pour enfants

11h : messe provençale – Église Sainte Marie-Madeleine

11h - 12h30 : farandole provençale par l'Académie Dou Miejour

12h : vin d'honneur offert par la municipalité - place de Gaulle

Discours du Maire, en présence de Miss Biot 2010 et de ses dauphines – Place de Gaulle

14h00 : inscriptions au Championnat Européen de Boules Carrées

15h00 : championnat Européen de Boules Carrées

19h-20h : remise des Prix du Championnat Européen de Boules Carrées

20h : pique-nique géant dans les rues du Centre Historique (Amicale Biotoise des Traditions)

21h30 : soirée Salsa organisée par les commerçants de Biot (CAPL) avec l'orchestre «Soneros de fé» - Centre Historique

Lundi 23 août

Journée enfants : jeu de pistes «Traditions Biotoises» - départ Office de Tourisme
Stands Forains, maquillage pour enfants - Centre Historique

9h : procession de la Saint Julien

14h30 : inscriptions au concours de boules – au Clos

15h30 : concours de boules – au Clos

16h : roumpa pignata et jeux pour les enfants

17h : spectacle et conte musical pour jeune public par la compagnie du théâtre de la Grande Ourse, Jardin Frédéric Mistral



Ces élections se dérouleront dans le cadre prestigieux du Jardin Frédéric Mistral de 20h30 à 23h30 pour Miss Biot et de 20h30 à 23h30 pour Miss Côte d'Azur.

Toutes les jeunes filles nées entre le 1^{er} novembre 1985 et le 1^{er} novembre 1992 et résidant dans le périmètre de la CASA (Communauté d'Agglomération Sophia-Antipolis) sont invitées à s'inscrire sur le site officiel de Miss Côte d'Azur www.misscotedazur.fr avant le **casting de présélection qui aura lieu le jeudi 22 Juillet à 18h** au Domaine du Jas, ou de prendre contact avec le service événementiel de la Mairie de Biot au 04 92 91 55 75.

MISS BIOT 2010 et MISS CÔTE D'AZUR 2010

Dans le cadre la traditionnelle fête patronale de la Saint Julien qui se déroule du 20 au 23 août, la Ville de Biot, en partenariat avec Endémol et Sylvie Tellier organise **les 20 et 28 août, les élections de Miss Biot 2010 et Miss Côte d'Azur 2010.**

Cinq Miss élues nous feront l'honneur de participer au show :

- Miss Provence 2009, 3^{ème} Dauphine de Miss France 2010,
- Miss Provence 2008,
- Miss Camargue 2007,
- Miss Languedoc-Roussillon 2008
- Miss Camargue 2005, prix de l'élégance à Miss International 2006.

DES BÉBÉS À LA BIBLIOTHÈQUE

La découverte du livre auprès des « tout-petits » : une des actions menée par l'équipe des bibliothèques municipales de Biot depuis de nombreuses années pour favoriser l'éveil à la lecture.

L'équipe présente des ouvrages destinés à la petite enfance et diffuse des malles de livres tout au long de l'année dans les crèches de Biot. Et surtout, elle propose régulièrement des rendez-vous pour des séances de lectures aux bébés, soit à la bibliothèque, soit à la crèche.

Au cours de chacune de ces interventions, les « bébés-lecteurs » peuvent écouter des histoires, manipuler des albums ou chanter des comptines. A chaque fois, on constate leur plaisir de découvrir de nouveaux livres et la qualité des échanges. Ces actions permettent de resserrer les liens entre les assistantes maternelles, le personnel des crèches, les enfants et les bibliothécaires.

Dans le prolongement de ces diverses activités, les bibliothèques ont souhaité offrir un spectacle de fin d'année réservé aux enfants de 6 mois à 3 ans accueillis en crèches et auprès des assistantes maternelles de Biot.

JOURNÉE LUDOTHÈQUE : jeux et illusions d'optique

Mercredi 15 septembre - de 10 h à 18h

Bibliothèque St Exupéry

Traditionnellement pour fêter la rentrée scolaire, la bibliothèque St Exupéry organise une journée Ludothèque avec la participation de la Médiathèque Départementale de Prêt (Conseil Général).

Cette année nous jouerons avec les illusions visuelles ! Les enfants, des plus petits aux plus grands, profiteront de toutes sortes de jeux de plein air, d'intérieur et d'adresse mis à leur disposition de 10h à 17h. Aussi des ateliers pédagogiques et thématiques seront proposés afin de mieux comprendre ces étranges illusions d'optique, pour les enfants de 6 à 10 ans.

Voici le programme :

- Atelier fabrication de Zootrope (10h30- 11h30)

Le zootrope est un jouet optique inventé au XIX^{ème} siècle. Se fondant sur la persistance rétinienne, le zootrope permet de donner l'illusion de mouvement. En regardant à l'intérieur de l'objet, c'est magique : les dessins représentés s'animent !

- Atelier fabrication de Thaumatrope (14h - 15h)

Le thaumatrope est un jouet optique inventé vers 1820 exploitant le phénomène de la persistance rétinienne. Il s'agit d'un disque illustré sur ses deux faces de dessins qui se confondent lorsqu'ils sont en mouvement.

- Atelier fabrication de la spirale infernale (15h - 16h)

La spirale, lorsqu'elle est fixe, réunit plusieurs arabesques enchevêtrées. Lorsqu'on lui impulse un mouvement de rotation, on ne voit plus qu'une arabesque !

Ces ateliers sont gratuits, sur réservation au 04 93 65 57 99 ou 04 93 65 24 54 (maximum 10 enfants par atelier).

Un goûter pour tous clôturera cette journée ludique.



Spectacle de la compagnie Subito Presto (Apt)

Pour thème le corps qui parle : une mise en scène des tribulations d'une facétieuse petite balle rouge jouant à cache-cache, dansant et dialogant avec des personnages créés et animés par la comédienne-danseuse Lucia Carbone.

Ce spectacle aura lieu le **Vendredi 9 juillet 2010 à 10h30** à la Bibliothèque St Exupéry (40 avenue St Philippe) sur réservation.

S'inscrire à la bibliothèque

Pour devenir adhérent, rien de plus simple ! Il suffit de se munir d'un justificatif de domicile récent, de régler une cotisation annuelle de 1,5€ et de remplir une fiche individuelle d'inscription. L'abonnement est gratuit pour les enfants âgés jusqu'à 12 ans.

L'adhésion permet de fréquenter les deux bibliothèques municipales de la ville et donne également accès à l'Espace Multimédia.

Fermeture estivale

Les bibliothèques seront fermées du **16 au 30 août inclus**



MUSÉE NATIONAL FERNAND LÉGER

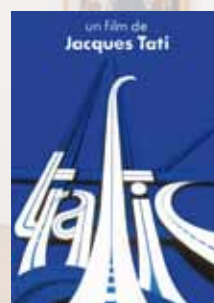
Cinéma autour de l'exposition
« Disques et Sémaphores »



20 juin - 11 octobre 2010

Exposition « Disques et sémaphores - Le langage du signal chez Léger et ses contemporains »

A l'occasion de son cinquantième anniversaire et deux ans après sa réouverture, le musée national Fernand Léger présente l'exposition *Disques et sémaphores. Le langage du signal chez Léger et ses contemporains*. A partir d'un sujet inédit élaboré par Arnaud Pierre (université Paris-Sorbonne), cette manifestation se propose de rapprocher les signes picturaux élaborés par le peintre autour de 1920 à ceux de la signalisation et de la signalétique moderne.



Samedi 4 septembre 2010, 21h, projection en plein air dans le jardin du Musée

Trafic, Jacques Tati - Hollande - France / 1971 / 1h32
Avec Jacques Tati, Maria Kimberly, Marcel Fraval
La société automobile française Altra tente de se faire remarquer au salon d'Amsterdam avec une cylindrée qui se transforme en maison roulante. Monsieur Hulot accompagne le dessinateur de la voiture pour lui servir d'interprète et préparer le stand de la société.

LA RENTRÉE de l'Espace des Arts et de la Culture

Comme chaque année, l'Espace des Arts et de la Culture Henri Carpentier propose un large éventail d'activités, pour enfants et adultes : danse jazz, danse classique, arts plastiques, théâtre et musique (piano, violon, violoncelle, flûte traversière et à bec, saxophone, guitare sèche et électrique, basse, batterie) et deux classes d'orchestre ; musique classique et musique actuelle.

L'Espace des Arts et de la Culture accueille les élèves résidant sur la commune de Biot, et ceux des villes voisines, dans la limite des places disponibles. Les élèves biotois sont prioritaires. Au-delà des disponibilités, une liste d'attente est constituée et est valable pour une année scolaire.

L'accueil de l'Espace des Arts est fermé durant les vacances scolaires et **ouvrira ses portes le lundi 30 août 2010 de 14h à 18h.**

Deux après-midi portes ouvertes sont prévues, le 9 septembre pour les réinscriptions et le 10 septembre pour les nouvelles inscriptions de 15h à 19h afin de rencontrer les professeurs.

Les cours reprendront à partir du mercredi 15 septembre 2010.

Pour se réinscrire ou s'inscrire :
S'adresser au service GUPH de la Mairie de Biot.

➔ PLUS D'INFOS : www.biot.fr « Espace famille »

MARIE-LAURE DEMARIA : du figuratif à l'abstrait

Marie-Laure Demaria, artiste peintre Biotoise, a ouvert les portes de son atelier galerie au cœur du Centre Historique. Cette artiste autodidacte propose des œuvres aux couleurs argentées et irisées, magnifiées par l'acrylique.

Marie-Laure Demaria éveille à travers ses créations des sentiments positifs permettant à chacun de revivre un instant de bonheur en passant du réel à l'imaginaire.



PATRIMOINE HISTOIRE LOCALE TRADITIONS

PROGRAMME DES JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

Samedi 18 et Dimanche 19 septembre

Thème National : « Les grands hommes : quand femmes et hommes construisent l'histoire »

À l'occasion de ces Journées Européennes, le Service Patrimoine vous invite à plonger dans l'Histoire de votre village en parcourant plus de 2000 ans de péripéties jalonnées par l'existence de grands hommes certes, mais aussi d'hommes et de femmes plus modestes qui par leurs actions ont modifié notre Histoire et notre paysage quotidien.

Différentes animations vous feront découvrir les grandes et petites histoires de nos personnages célèbres : visites guidées du village, jeu de piste, visites commentées du Musée d'histoire et de céramique. D'autre part, le Four communal, en tant qu'acteur incontournable du Patrimoine de Biot sera bien sûr ouvert durant ces deux journées et notre fournisseur proposera des ateliers à 14h30 ainsi que la 2^{ème} édition du Concours de Pissaladière, qui se déroulera samedi 18 septembre sur la place des Arcades à partir de 16 h.

Au programme de ces journées :

• Une visite guidée « Sur les pas des grands hommes et femmes de Biot ».

Cette animation vous offre la possibilité de participer à un circuit de découverte du patrimoine humain et historique de Biot, qui se fera sous la forme d'une balade guidée par une conférencière spécialiste du patrimoine biotois.

Départs :

Samedi 18 septembre :

14 h devant l'office du Tourisme 1h30 (réservation souhaitée)

Dimanche 19 septembre :

15 h devant l'office de Tourisme 1h30 (réservation souhaitée)

• **Un jeu de piste** sera proposé aux adultes et aux enfants (accompagnés d'un adulte) qui les invitera à déambuler dans le dédale des ruelles de Biot pour y découvrir les personnages du village qui ont modelé son histoire. Départ de l'Office de tourisme, toute la journée.

• **Le Musée d'Histoire et de Céramique Biotoises**, sanctuaire de l'histoire de Biot, vous commentera ses col-

lections afin de vous initier ou de parfaire vos connaissances sur les personnes qui ont façonné l'histoire de Biot. **Visites commentées gratuites de 10 h à 18h.**

• **La Bibliothèque George Sand** s'associera à ces journées en présentant le **samedi 18 septembre une sélection d'ouvrages** sur le thème des « Grands Hommes » de Biot. (9h30-12h / 14h-18h)

• **À l'occasion de l'exposition internationale « 1001 Bols »**, présentée dans les salles de l'Office de Tourisme, Jean-Paul Van Lith soulignera l'attachement de Biot à son patrimoine céramique ancien et à ses développements contemporains en vous conviant le **samedi 18 septembre à une conférence** sur ce thème, à **16 h, à la salle des Associations.**

• Activités au Four Communal :

Ateliers du four communal, rue de la Poissonnerie, animés par Christian Vinciguerra :

Samedi 19 septembre : 14 h 30 Pissaladières

Dimanche 20 septembre : 14 h 30 Pizzas

Samedi 19 septembre : Place des Arcades, Concours de Pissaladière.

Pour fêter le patrimoine culinaire et découvrir le four communal de Biot, nous vous invitons à participer au 2^{ème} Concours de Pissaladière. Vous pouvez apporter votre préparation à partir de 15h30, elle sera jugée en toute amitié par des experts en la matière. Le service patrimoine aura ensuite le plaisir de convier tous les amis du patrimoine à 18h30 à la remise des très beaux prix du concours qui sera assortie d'un verre de l'amitié et d'une dégustation de ces produits tout droit sortis du four.

Renseignements et réservations : 04 93 65 78 00



Architecte en Chef des Monuments Historiques des Alpes-Maritimes. Ce document est le point de départ d'un programme de rénovation intérieure générale de l'édifice qui devrait être entrepris mi-2011.

Historique : l'étude préalable de restauration des intérieurs de 2002

Depuis son classement en 1984 à l'inventaire des Monuments Historiques, l'église Sainte-Marie Madeleine a fait l'objet d'une restauration complète de la toiture et des façades de 1995 à 1998 sous l'impulsion de Pierre Operto.

Une étude préalable sur la rénovation des intérieurs, réalisée par Monsieur Yarmola, Architecte en Chef des Monuments Historiques et commanditée en 2000 restera sans suite. Cette dernière met en évidence, à la lumière des caractéristiques historiques et architecturales de l'édifice, de son état sanitaire, les interventions nécessaires à sa conservation, sa mise en valeur et sa mise en sécurité.

Les dégradations principales des maçonneries et des peintures murales sont généralement liées au niveau des voûtes comme des parements à des infiltrations d'eau. Les remontées par capillarité des eaux avec le décollement des enduits nécessitent leur reprise intégrale. En plus de la restauration des maçonneries, l'étude préconise également une restauration des sols en terre cuite. L'état de dégradation impose donc une intervention spécialisée.

Pour protéger ce patrimoine, la municipalité souhaite réaliser l'ensemble de la réfection des éléments techniques qui permettra l'élaboration d'un cahier des charges par lots techniques.

Lancement d'un programme complet de restauration des intérieurs par la municipalité

Après avoir budgétisé 2 millions d'euros pour la restauration de l'Eglise Sainte-Marie Madeleine, la Ville de Biot lance aujourd'hui un programme complet de restauration des intérieurs sous la tutelle du Conservatoire Régional des Monuments Historiques.

C'est au cours d'un diagnostic complémentaire mené en 2009, sous les enduits et les peintures, que des fresques ont été découvertes avec les couleurs d'origine.

La municipalité a souhaité également reprendre dans ce cadre l'installation du chauffage, la réfection des sols et la restauration des œuvres présentes dans l'édifice.

LANCEMENT DU PROGRAMME de restauration de l'Eglise Sainte-Marie Madeleine

L'étude de la rénovation de l'édifice dévoile des richesses insoupçonnées

Dans le cadre de la restauration de l'église Sainte-Marie Madeleine, la Ville de Biot a signé le 10 février dernier une convention de marché de maîtrise d'œuvre entre Jean-Pierre Dermit, Maire de Biot et Pierre-Antoine Gatier,

Pierre-Antoine Gatier, Architecte en Chef des Monuments Historiques, a fourni son programme d'avant travaux (PAT) présenté lors du Conseil Municipal du mois de juin 2010. Dans ces conclusions, il a été ainsi défini que la cause des désordres observés aujourd'hui, altérant les décors et les maçonneries intérieures, demeure liée aux remontées capillaires. En complément du drainage en place, il est proposé d'assurer la création d'une assise étanche en pied des murs par injection des parties basses des maçonneries.

Il s'agit de limiter les remontées capillaires dans les autres maçonneries, en évitant des déposes d'ouvrage. Cette intervention doit être complétée d'une campagne d'extraction des sels cristallisés dans les parties internes des maçonneries et enduits (compresses d'EDTA).

Les enduits feront l'objet de purge et reprises ponctuelles après une campagne d'analyse physico-chimique, réalisée sur des prélèvements (enduits des voûtes des chapelles, des murs gouttereaux des bas-côtés). En liaison avec le Conservateur du Patrimoine, il sera également assuré la restauration à l'identique des retables, à l'issue d'une campagne de sondages complémentaires.

L'étude stratigraphique du décor intérieur a permis d'identifier trois décors antérieurs. Il est proposé ici de restaurer en conservation le décor actuellement visible comprenant les décors muraux (fleurs de lys, cieux avec étoiles, frises...), les retables en bois doré, les retables et niches en stuc.

Une révision globale des couvertures est de plus nécessaire, en particulier au droit des raccords de toitures.

Les interventions prévues dans cette étude doivent tenir compte de l'utilisation de l'église paroissiale, comme lieu de culte mais également comme espace culturel (concerts pendant la saison estivale).

En parallèle, ce document permettra de constituer le dossier afin de lancer auprès de la population et des entreprises une grande campagne de solidarité pour sauver cet édifice classé aux Monuments Historiques, par le concours d'une souscription en partenariat avec la Fondation du Patrimoine. Il est rappelé que ce type de souscription permet à tous de bénéficier de réduction d'impôt. Nous ne manquerons pas de revenir vers vous pour expliquer les conditions de cette souscription ainsi que ses modalités fiscales.

Pendant la phase préparatoire, la Ville de Biot a pris les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité du public, notamment par la pose de filets de protection destinés à recevoir des décollements éventuels d'enduit. Dès le début des travaux, l'édifice sera fermé afin de réaliser les travaux en une seule tranche. La restauration finale tiendra compte de l'église paroissiale comme lieu de culte et d'espace culturel tels les concerts du *Festival des Heures Musicales* ou des conférences.



Nicole PRADELLI

Adjointe au commerce, à l'artisanat, à la vie sociale, aux handicaps et aux solidarités
nicole.pradelli@biot.fr



ANIMATIONS « L'été s'ra chaud ... au Four Communal »

Christian Vinciguerra, notre fournier, après avoir eu le plaisir d'enseigner au printemps l'art de la réalisation du pain aux 5 classes de l'École Maternelle du Moulin Neuf, redoublera d'énergie cet été et vous invitera à des rendez-vous réguliers au four communal, situé au cœur du centre historique de Biot. Pour venir vous régaler en famille, mesdames et messieurs, **demandez le programme :**

- **Dimanche 4 juillet :** cuissons* et démonstrations
- **Mercredi 14 juillet :** cuissons et démonstrations
- **Jeudi 17 juillet :** cuissons et démonstrations
- **Samedi 31 juillet - 15h30 :** cuissons + atelier Biscuits Apéritifs
- **Dimanche 1^{er} août :** cuissons et démonstrations
- **Vendredi 20 août :** cuissons et démonstrations
- **Samedi 21 août :** cuissons et FOUGASSOUN
- **Dimanche 22 août :** cuissons et FOUGASSOUN
- **Lundi 23 août - 15h30 :** cuissons + atelier Biscuits au citron
- **Samedi 4 septembre :** 14h30 : cuissons + atelier Pain
- **Dimanche 5 septembre : 14h30 :** cuissons + atelier Madeleines
- **Samedi 18 septembre -14h30 :** cuissons + Concours Pissaladière
- **Dimanche 19 septembre - 14h30 :** cuissons + atelier Pizzas

Autres nouvelles du four : dans le cadre de la vente du «Fougassoun» au profit d'associations biotoises, l'Association des Parents d'Elèves du village et la Croix-Rouge ont récolté respectivement 190 et 380€. Martine Véniat, conseillère municipale déléguée au patrimoine, et son équipe s'en réjouissent.

**Amenez vos plats (en métal) à cuire au four et vous redécouvrirez le plaisir d'une cuisson aux accents authentiques.*

Renseignements : 04 93 65 78 00



Notre ami et président d'honneur Emile Cheval nous a quitté.

A la tête de l'Amicale Biotoise des Traditions pendant plus de 20 ans, il laisse l'image d'un homme de cœur dont la personnalité et l'amour qu'il a porté à son village laisseront pour toujours en nous un souvenir impérissable, un grand vide aussi. L'amicale Biotoise des Traditions, ses membres, son bureau et sa Présidente présentent à toute la famille Cheval leurs plus sincères et cordiales condoléances.

ÉMILE CHEVAL, Biot... son village près de la mer lui rend hommage

Émile CHEVAL vient de nous quitter et c'est toute la municipalité et le village de Biot qui pleurent un de ses plus fiers représentants. Avec volonté et passion, il n'aura eu de cesse de faire l'éloge et de préserver, pour la mémoire collective, les souvenirs et les images d'un temps révolu sans lesquels l'avenir, déraciné, aurait moins de sens.

Né à Biot en 1939, Émile a grandi au village entouré par sa mère et son oncle François Carles, dernier charretier biotois, que le jeune homme aimait aider dans son dur labeur. Tout en menant une carrière d'artisan frigoriste, il a su à la fois vivre et partager ses nombreuses passions : en écrivant tout d'abord, puisqu'il est l'auteur de deux ouvrages illustrés sur les traditions et le patrimoine de Biot*. En s'impliquant ensuite, toute sa vie durant, dans l'organisation de fêtes mémorables qui, loin d'être nostalgiques, faisaient perdurer dans la joie les traditions d'un village de Provence et rendaient hommage à la beauté naturelle et à la simplicité du monde rural, à cette harmonie si fragile entre l'homme, l'animal et l'environnement.

Il avait l'amour des mulets hérité de son oncle et de son grand-père charretiers, de la langue provençale, des métiers d'antan tels que carrier, potier, vannier ou verrier qui constituaient le paysage de sa jeunesse et de sa vie.

C'est en pensant à lui et à sa famille avec émotion que nous empruntons à Emile CHEVAL un passage de sa Prière pour demain :

« Maintenir l'amitié pour bien vivre la vie



Laisser tourner la roue du moulin comme le temps qui s'écoule
Que chaque moment que nous vivons se fasse comme cette huile
Tant de sueur pour avoir un bon vin et de bons moments
Heureux celui qui gardera les traditions sans déranger les gens».

* **Émile CHEVAL, *Parlen lou Bioutenc : Parlons le Biotois***
Réflexions-Contes-Légendes –Pastorale de Noël, Textes originaux en provençal et français.

Émile CHEVAL, *Biot, mon village près de la mer*, Editions du Cabri, 2000.

Émile venait d'achever un 3^{ème} livre, encore inédit. Les ouvrages publiés sont disponibles dans les bibliothèques de Biot.

HOMMAGE À GÉRARD PHILIPPE

« La 63^{ème} édition du Festival de Cannes s'est achevée, elle a rejoint les précédentes dans le tiroir aux souvenirs !

C'est l'occasion d'apporter un éclairage sur les liens de notre commune avec le cinéma.

En 1951, dans l'ancien Palais Croisette, un film de Marcel Carné faisait partie de la sélection. Il s'agissait de «Juliette ou la clef des songes», les interprètes principaux sont Gérard Philippe, Suzanne Cloutier, Jean-Roger Caussimon et bien d'autres très connus aussi. Henri Alekan, le chef opérateur de ce film, homme célèbre derrière la caméra (il travaillait beaucoup avec Yves Allegret premier époux

de Simone Signoret) était un ami du docteur Carpentier alors Maire de Biot, il lui avait demandé la permission de tourner une scène de ce film ; elle devait se situer sur le chemin Funel qui menait au château du même nom, aujourd'hui route des colles qui conduit à Sophia Antipolis. C'est ainsi que l'on y voit Gérard Philippe, visitant le pays des songes. Cette œuvre ésotérique, irréaliste, n'a pas eu le succès cinématographique attendu. Gérard Philippe n'en ressentit aucune amertume, il consola Marcel Carné en lui disant « si c'était à refaire, je le referais dans les mêmes conditions. »



Gérard Philippe lors du tournage à Biot

Renseignements et inscriptions :
Office de Tourisme : 04 93 65 78 00 - tourisme@biot.fr

GILBERT PORTANIER un céramiste dans notre temps



Cette exposition d'un grand Céramiste Français dans notre Musée Biotois est pour les amateurs d'Art du feu, à voir et à revoir.

Depuis le vernissage en mars, le nombre de visiteurs très intéressés n'a cessé d'augmenter. Le public sensible à la qualité de cette manifestation signe d'appréciations flatteuses le livre d'Or.

Ses qualités de peintre ajoutées à celles d'un grand technicien de la Céramique font de Gilbert Portanier l'un des plus éminents représentants de ce renouveau de l'art Céramique des années 60, qui explosa dans la cité de Vallauris de par le voisinage historique de Pablo Picasso.

Cet artiste, que de nombreux Biotois découvrent aujourd'hui a toutefois davantage fait carrière en Allemagne où il est reconnu comme l'un des plus grands, alors que notre pays boude toujours les créateurs dans les Arts du feu, les considérant comme Artisan et non comme Artistes. Notre Musée de Biot, de par sa taille échappe heureusement à cette polémique ; quant à notre public, il est là pour en attester !

Jean Paul Van Lith

EXPOSITION GILBERT PORTANIER
À découvrir jusqu'au 30 septembre 2010

Musée d'Histoire et de Céramique Biotaises
9, rue Saint Sébastien - 04 93 65 54 54
amis.musee.biot@wanadoo.fr

➔ PLUS D'INFOS : <http://musee-de-biot.fr>

AREZZO - BIOT : « de pierre, de terre, de bois d'eau »

Le 24 avril dernier, les membres de l'Association Arezzo ont présenté aux Biotois leur nouvel ouvrage « Biot : « de pierre, de terre, de bois d'eau » -Les moyens de production des potiers.

Ce livre est le fruit d'un travail d'équipe qui s'est déroulé sur plusieurs années. Il dévoile tout ce qui en amont de la poterie biotoise a favorisé son émergence, son développement et son maintien pendant des siècles. Il a aussi pour but d'éviter l'oubli de cette production alors que les derniers témoins disparaissent.

Le patrimoine ne représente pas uniquement le passé, tel un souvenir figé dans le temps, mais au

contraire il est une source précieuse pour l'inspiration des générations actuelles et futures. Il offre une vision enrichissante sur les liens qui ont présidé à la relation homme et milieu naturel qui, à Biot, ont perdu sans jamais mettre l'environnement en péril.

Renseignements et commande
Association Arezzo
Tél. : 04 93 65 15 15
arezzo.com@wanadoo.fr



ÉCONOMIE TOURISME



LE PRINTEMPS DU JAPON À BIOT



À l'occasion des 10 ans de l'implantation de Toyota Europe Design sur la commune, la Ville de Biot a lancé la première édition du *Printemps du Japon à Biot*.

Du 22 au 30 mai, visiteurs et professionnels sophilopolitains ont pu s'imprégner de la culture et de l'économie japonaises. Conférences, workshops, exposition, ateliers, cérémonie du thé et concert ont rythmé ces quelques jours où Biot était aux couleurs du pays du Soleil Levant.

START UP BEWAVE

La Start-Up Bewave, intégrée à l'Incubateur PACA Est à Sophia Antipolis, a été créée en mars 2010 par trois associés, Olivier Brie, Biotois, Sébastien Alegret, Biotois et Mathieu Pinson, Grassois.

La présence accrue d'objets intelligents (thermostats, compteurs énergétiques, détecteurs de mouvements, caméras etc.) va améliorer notre quotidien à terme. Le projet de Bewave se base sur la collecte des données de ces objets et leur mise en relation afin d'en comprendre les usages et améliorer certaines règles de gestion. Leur premier prototype est une application nomade destinée au secteur résidentiel et permet d'analyser la consommation énergétique et à en assurer la gestion. La Start-Up Bewave travaille en partenariat avec l'équipe Rainbow du laboratoire I3S.



BEWAVE

2229 route des crêtes
CICA - Espace entreprise Sud
Bureau 114



L'équipe de Bewave

VIE SCOLAIRE JEUNESSE PETITE ENFANCE



GUPii vous guide

pour vos démarches

BIOT - Sophia Antipolis Terre d'Imagination

SERVICES: BIOT INFOS, BICIS, MENUS DES ECOLES, VOS DEMARCHES ADMINISTRATIVES

ACTUALITES: 26ÈME FESTIVAL DES HEURES MUSICALES DE BIOT

LES BREVES: GUPii Espace Famille

Je clique sur le lien « Espace Famille »

Rendez vous sur votre Espace Famille du 4 au 8 octobre pour l'inscription aux accueils de loisirs enfants et adolescents pour les vacances de la Toussaint.

L'Espace Famille : c'est se préinscrire en ligne aux activités en toute sérénité !

A noter :

Retrouver sur votre Espace Famille, courant septembre, toutes les infos sur les activités proposées aux accueils de loisirs enfants et adolescents par le Service Jeunesse et Sport pour les vacances de la Toussaint.

L'Espace Famille : c'est pouvoir consulter et payer en ligne ses factures* !

* Paiement Sécurisé Pay Box

Rendez-vous sur l'Espace Famille www.biot.fr

L'équipe du GUPii
04 92 91 52 13
gupii@biot.fr

L'équipe du Service Jeunesse et Sport
04 92 38 17 90
jeunesse@biot.fr

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES BIOT VILLAGE

Cette année encore «la fête des écoles du village» a eu un franc succès.

Merci aux parents et aux enfants.

Merci à tous ceux qui nous ont aidés, sur les stands, pour la mise en place, pour le rangement, pendant mais aussi avant !

Merci à tous les commerçants pour leur générosité.

Toutes ces manifestations organisées par l'APE, le vide grenier dans le village, le carnaval, ainsi que les stands pour le Fougassoun, Biot à Musique, la Fête de la Musique, les torchons et tabliers de Noël dont les bénéfices sont entièrement reversés aux écoles au profit des enfants, ne pourraient avoir lieu sans vous tous.

Bonnes vacances !



LA CRÈCHE FAMILIALE : discrète mais bien présente !



La commune de Biot est dotée de deux centres multi-accueils mais aussi d'une crèche familiale peu connue du grand public et pourtant tout aussi importante.

Qu'est-ce qu'une crèche familiale ?

La crèche familiale est un établissement municipal géré par le service Petite Enfance, sous le contrôle de la Direction des Actions Médicales et Sociales du Conseil Général des Alpes Maritimes.

Elle assure un accueil à temps partiel ou à temps complet de 7h30 à 18h30.

Ce mode d'accueil est complémentaire à celui des centres multi accueil collectifs et se fait selon les mêmes objectifs :

- répondre au mieux aux besoins de l'ensemble des familles biotoises quelles que soient leurs obligations professionnelles, sociales ou familiales,
- offrir aux enfants un accueil de qualité au domicile des assistants maternels et au sein des lieux d'accueil,
- contribuer au développement harmonieux et équilibré de l'enfant et favoriser son épanouissement.

Quel personnel ?

La crèche familiale de Biot est composée de 5 assistantes maternelles agréées. Ce sont des personnes qui ont un agrément du Conseil Général pour accueillir des enfants à leur domicile. Elles bénéficient de la formation professionnelle offerte aux agents communaux.

Pour quels enfants ?

La crèche familiale permet de recevoir des enfants âgés de 10 semaines à 4 ans selon les critères définis par la commune de Biot.

Comment s'inscrire ?

Une seule et même liste d'attente est établie par le service Petite Enfance. Lorsqu'une famille demande une place, un entretien individuel est proposé afin d'inscrire l'enfant sur la liste d'attente et de conseiller de façon personnalisée les familles dans leur recherche de solution d'accueil. Parmi les solutions possibles pour les parents qui cherchent à confier leur enfant, la commune peut proposer une place dans un des centres multi-accueil collectifs, mais aussi chez une assistante maternelle de la crèche familiale.

Le tarif ?

Le prix de l'accueil en crèche familiale se calcule de la même façon que pour la crèche collective, avec un taux d'effort légèrement inférieur.

Combien de places à BIOT ?

12 places disponibles : 6 places pour un accueil sur 5 jours et 6 pour un accueil sur 4 jours.

Cette année, 15 enfants ont pu bénéficier d'un accueil à la crèche familiale.

Pourquoi la crèche familiale ?

Cette formule permet à votre enfant d'évoluer dans un cadre familial, tout en fréquentant un groupe d'enfants et d'adultes plus important. En effet, des ateliers d'éveil sont organisés à l'occasion de regroupements qui se déroulent dans les locaux du Centre de Loisirs Eugène Olivari et des centres multi accueils. Ceci favorise pour l'enfant la découverte des autres et des règles de vie collective et renforce ses liens avec les adultes qui l'entourent.

Quelles activités ?

Les enfants bénéficient dans un environnement familial de jeux et d'activités diverses adaptés à leur âge :

- chez l'assistante maternelle et lors des regroupements : la commune fournit le matériel pour diverses activités (la peinture, le collage, la manipulation, la découverte des sens...) et les jeux et matériel pédagogiques (puzzles, dinette, voitures...),
- la participation aux fêtes : Noël, Carnaval, Pâques, la fête de fin d'année... avec l'ensemble du service Petite Enfance,
- les sorties : au jardin d'enfant, au parc, à la plage...

Et si l'assistante maternelle est absente ?

La participation aux regroupements permet à l'enfant de connaître les autres assistantes maternelles ou le personnel des centres multi accueils, l'enfant peut donc être accueilli en toute sérénité par une autre personne sans le perturber.

L'enfant et sa famille restent au cœur des préoccupations du service Petite Enfance de la commune de Biot qui essaie de répondre au mieux à leurs attentes et à leurs besoins, notamment en proposant différents modes d'accueil (collectif et familial).

Ne perdons pas de vue que le bien-être et l'épanouissement de l'enfant dans les premières années de sa vie sont les fondements de sa vie future.

CONTACT :

Service Petite Enfance 04 92 91 59 72

petiteenfance@biot.fr



SOCIAL HUMANITAIRE VIE CITOYENNE

PRÉVENTION CANICULE

Comment se préparer à d'éventuelles fortes chaleurs au cours de cet été 2010 ?

Depuis la canicule de l'été 2003 et l'épisode de 2006, le message relayé par les instances gouvernementales et locales concerne la prévention contre le risque sanitaire majeur que fait courir ce facteur météorologique aux personnes les plus vulnérables : enfants, adultes souffrant d'une pathologie et personnes âgées.

Les recommandations concernent aussi bien les aménagements du logement, que les modifications de comportements. La connaissance de ces gestes simples peut assurer un confort durant cette période, voire préserver la santé. Compte tenu de l'enjeu sanitaire, la ville de Biot souhaite à nouveau communiquer sur ce dossier en délivrant des conseils pratiques pour se protéger de la chaleur. Des brochures de l'INPES sont à la disposition du public sur demande auprès du CCAS. Les seniors vont recevoir à domicile des préconisations pour passer un agréable été.

Se signaler pour ne pas s'isoler ! Le facteur aggravant, lors de ces épisodes éprouvants pour la santé, est l'isolement des personnes âgées. Pour assurer une cellule de veille téléphonique, un registre sera ouvert auprès du CCAS afin que les personnes âgées handicapées et isolées puissent se faire connaître et ainsi bénéficier d'un accompagnement quotidien en cas de fortes chaleurs.

Soyons tous vigilants et solidaires pour les personnes qui nous entourent ! Des proches ou des voisins pourront alerter le CCAS sur la situation de personnes âgées isolées afin qu'elles puissent bénéficier de ce dispositif. **Le CCAS de Biot peut être contacté au 04 92 91 59 70 entre 9h et 12h30 puis entre 13h30 et 17h, ou sur son adresse email : ccas@biot.fr** Rappelons que la salle climatisée du foyer rencontre est à la disposition des seniors pour passer en journée (possibilité d'y prendre son déjeuner).

Que faire en cas de canicule ?

Surveiller les communiqués météorologiques, téléphoner au 3250 (0.34 €/mn) ou consulter le site Internet : www.meteo.fr
Accéder au site officiel du ministère de la santé : www.sante.gouv.fr/canicule
Une plate-forme téléphonique est également disponible du 1er juin au 31 août entre 8h et 20h du lundi au samedi au n° 0 800 06 66 66 Canicule info service (appel gratuit). Cette plate-forme diffuse par messages préenregistrés, des recommandations.

Refroidir son logement

Le logement doit être isolé le mieux possible. Aux heures les plus chaudes de la journée, entre 10h et 18h, les fenêtres et volets seront maintenus fermés puis ouverts en soirée et la nuit.

Se protéger de la chaleur

À domicile, il est préconisé de rester dans la pièce la plus fraîche, de se découvrir et de porter des vêtements amples, légers voire humidifiés, de ne pas faire d'effort physique en pleine chaleur.

À l'extérieur, il est souhaitable de sortir aux heures les plus fraîches, tôt le matin ou tard le soir. Éviter les endroits très exposés au soleil. Se reposer dans des endroits ventilés et ombragés. Porter chapeau et lunettes de soleil.

Se rafraîchir tout au long de la journée

Il est conseillé d'humidifier la peau pour descendre la température corporelle : douches fraîches, brumisateurs, lingettes. Mouiller les extrémités du corps et zones découvertes. À domicile, utiliser un ventilateur.

S'hydrater

Ne pas attendre d'avoir soif pour s'hydrater. La sensation de soif peut faire défaut sur certains organismes. Privilégier les boissons non alcoolisées fraîches mais pas glacées, des fruits de saison riche en eau. Pour les personnes ayant des difficultés de déglutition, de l'eau gélifiée pourra leur être proposée. Privilégier les potages, fruits, légumes et yaourts.

Les signes d'alerte :

Appeler le médecin traitant dès l'apparition des symptômes suivants : la bouche sèche continuellement, une grande fatigue inhabituelle, un manque d'appétit, de la somnolence, des problèmes digestifs, des sensations de vertiges ou de malaise voire de la fièvre et une confusion ...

L'équipe du CCAS reste à votre disposition pour vous accompagner et vous souhaite un bon été 2010.

Les permanences au CCAS

ADIL 06 – Agence Départementale pour l'Information sur le Logement des Alpes Maritimes : le 3ème lundi après-midi de chaque mois (13h30 -16h00), sans rendez-vous.

L'ADIL donne gratuitement les informations nécessaires au particulier pour résoudre son problème de logement. Au cours d'un entretien avec un conseiller spécialisé en droit de l'habitat, le visiteur prend connaissance de ses droits et obligations afin de résoudre sa situation.

Association «Défi de femmes» : les 2ème et 4ème vendredis de chaque mois, entre 9h30 et 11h30 – sans rendez-vous (accès direct au 1er étage par l'ascenseur).

Rencontres confidentielles animées par un correspondant de l'association pour des dames trouvant sur leur parcours un problème de cancer. Cette association

propose un accompagnement pour faciliter la vie des personnes concernées en mettant à disposition des prestations diverses : esthéticienne pour des soins individuels, reflexologue pour des massages, diététicienne pour des conseils et programmes personnalisés de nutrition, sophrologue pour des séances de relaxation en groupe, et psychologue pour des entretiens individuels de soutien.

Siège social : 156, av Maréchal Juin 06110 Le Cannet Tél. : 04 93 94 63 62

AVIE - Association Valbonnaise pour l'Insertion par l'Economie : le mercredi matin

Tél de la permanence : 04 92 91 59 77 (contacter l'accueil du CCAS pour s'assurer de la présence d'un interlocuteur, au 04 92 91 59 70).

Cette association conventionnée met en relation des demandeurs d'emploi avec des employeurs potentiels pour des activités d'entretien, d'aide à domicile et de petits travaux.

Les activités du Club «Destination Retraite»

ACTIVITÉS

Séances de yoga :

Lundi de 15h à 16h15 - Espace des Arts et de la Culture : 49€ par trimestre ou tarif dégressif calculé sur présentation du dernier avis d'imposition

Cours de gymnastique douce :

mardi de 15h à 16h et vendredi de 11h à 12h - EAC
Début des cours le 13 septembre jusqu'au 17 décembre 2010. Absence de séances pendant les congés scolaires du 25 octobre au 5 novembre 2010
Certificat médical d'aptitude à fournir à l'inscription.

ATELIERS GRATUITS

Atelier créatif :

Mardi de 14h à 17h - Salle bleue du CCAS (1er étage avec ascenseur)

Atelier couture :

Lundi de 14h à 17h - Salle foyer rencontre (Rdc)
Début des cours les 6 et 7 septembre

Atelier informatique :

Mardi de 10h à 12h - Salle bleue
Début des cours le 21 septembre

Atelier écriture :

Mercredi de 13h45 à 15h45 - Salle bleue
Reprise des rencontres le mercredi 8 septembre à l'Arlequino

Nouveau !

ACTIVITÉS

Séances sophrologie, relaxation :

Jeudi de 14h à 15h30 - Salle bleue : 36€ par trimestre pour 1 séance d'1h30 par semaine

Cours d'anglais «Made in Biot» :

Mercredi de 10h30 à 11h30 - Salle bleue : 36€ par trimestre pour 1 séance d'1h par semaine
Début des cours les 29 et 30 septembre

Rencontre de généalogie :

3ème jeudi de 14h à 16h - Salle bleue ou autre salle

Contact avec l'association
AGAM.06.agam.06@gmail.com

Le service Animation du CCAS met en place de nouvelles activités à destination des seniors biotois :
• des séances de sophrologie et techniques de relaxation destinés à retrouver un bien-être par la détente mentale et physique, en apprenant à gérer ses émotions et son stress :

1ère séance le jeudi 30 septembre 2010 à partir de 14h.

• des cours d'Anglais délivrés sous forme de conversations conviviales avec mises en situation pour le plaisir d'apprendre utilement afin de se faire comprendre en tout lieu : au restaurant, à l'hôtel, comment s'orienter en ville, en voyage, etc et agréablement en utilisant en support d'apprentissage des jeux, des chansons, ...

La 1ère séance aura lieu le mercredi 29 septembre 2010 à 10h30 afin de rencontrer toutes les personnes intéressées, recueillir leurs souhaits et connaître le niveau de chacun pour adapter les séances.

• des rencontres de généalogie : l'association de généalogie AGAM-06 dont le siège social se situe aux archives départementales, organise des rencontres **le troisième jeudi de chaque mois, à partir de 14h**, dans une salle du CCAS équipée d'un accès Internet permettant des recherches dans toute la France via des sites spécifiques. Cette aide permettra la constitution de votre arbre généalogique et la recherche de vos ancêtres en vous plongeant non seulement dans l'histoire d'une famille, mais aussi dans celle d'une région.

Vous pourrez également rencontrer les adhérents :
- à Nice le 4^e mercredi de chaque mois à partir de 14h00 aux Archives Départementales
- à Antibes le 2^e samedi de chaque mois à partir de

Adresse : 4, rue Louis Funel - Garbejaire - 06560 Valbonne Sophia Antipolis

Tél : 04 93 65 29 88 ou par mail : avie@avie-aef.fr

Assistante sociale – CAMS (Circonscription des Actions Médicales et Sociales d'Antibes-Biot) Nouveau ! La commune de Biot bénéficie à présent de l'intervention de deux assistantes sociales CAMS sur le territoire :

M^{me} Gisèle BRUNO intervient sur le secteur de Saint Philippe qui s'est considérablement développé, M^{me} Sylvette GENRE maintient son activité sur les autres quartiers de la commune. Sa permanence sur Biot demeure sans rendez-vous le jeudi matin de 9h à 12h - contact téléphonique : 04 92 91 59 79. Et sur rendez-vous en dehors de cette plage horaire en téléphonant à la CAMS d'Antibes au 04 92 90 64 00.

14h00 Maison des Associations Chemin St Claude. L'AGAM vous invite aussi à :

- des séances de formation, registres paroissiaux, notaires, logiciels de généalogie pour les adhérents ;
- des journées régionales dans les villages de Biot, La Colle-sur-Loup, Villeneuve Loubet ainsi que de nombreux villages dans le Comté de Nice comme Roquebillière, Levens

- un bulletin paraît 3 à 4 fois par an sur toutes les activités du groupe et est envoyé par courrier aux non internautes

L'adhésion est de 20 euros pour l'année et vous donne accès à un site réservé aux adhérents de tous les départements.

Une revue Provence Généalogie, regroupe la région PACA et vous sera proposée pour 18 euros par an les 4 numéros.

Pour toutes ces activités, les inscriptions sont recueillies auprès du CCAS à partir du 1^{er} septembre 2010.

Les rencontres et sorties

Exposition au CCAS :

à partir du mercredi 15 septembre, les réalisations de l'Atelier Créatif seront exposées dans la salle du foyer. Amateurs de déco ou de bricolage, venez nous rejoindre !

Jeudi 9 septembre à partir de 13h30 :

Démonstration au foyer de danse country music proposée par l'association Laurentine de retraite sportive. Venez nombreux accueillir ce groupe très actif de retraités de Saint-Laurent-du-Var. Si des seniors biotois se montrent intéressés, le CCAS pourra, selon le nombre d'intéressés en partenariat avec cette association, mettre en place des cours sur Biot. Une collation sera offerte en après midi.

Le voyage 2010 : Italie du Sud du dimanche 19 au samedi 25 septembre

- jeudi 2 septembre : une réunion d'information est proposée avant le départ à 15h au foyer, à laquelle

sont conviés tous les participants.

- Le jeudi 28 octobre : Rétrospective du voyage
À partir de 14h30, les participants et leurs amis pourront se retrouver afin de partager leurs souvenirs de vacances, photos ou vidéos.

Vendredi 1^{er} octobre : Excursion à St Jean Cap-Ferrat et Villefranche-sur-mer

Une journée détente est proposée aux seniors biotois. En matinée, balade pédestre libre en bord de mer le long de la promenade Maurice Rouvier très accessible pour tous. Déjeuner libre à St Jean. En après-midi, une animation théâtrale humoristique permettra de découvrir le patrimoine historique de Villefranche-sur-mer : « la visite burlesque de la citadelle » animée par une dizaine de comédiens, puis goûter.

Participation pour cette animation : 8€
Forfait transport de 8.30€.

Jeudi 14 octobre 2010 : Balade à Cagnes-sur-mer - Déjeuner au Lycée professionnel ESCOFFIER

À l'occasion de la semaine du goût, une excursion sur Cagnes-sur-Mer vous est proposée avec la visite en matinée du Musée Renoir et de son parc planté d'oliviers séculaires – puis déjeuner au lycée professionnel Escoffier.

Participation : forfait bus : 8.30€ ; déjeuner 15€ hors boisson ou 21€ boissons incluses, au choix ; entrée au Musée : 2€/personne pour un groupe de 10 personnes minimum à régler sur place.

Jeudi 18 novembre : Excursion ludique du côté de Toulon - La Valette

Cette journée SURPRISE sera consacrée aux plaisirs de la décoration ; peut-être à la recherche d'idées cadeaux pour ces fêtes de fin d'année ou un projet d'aménagement ? Les participants pourront flâner puis consommer des plats suédois, à des prix très agréables. Départ de Biot à 8h pour arriver au moment d'une seconde pause petit-déjeuner sur le lieu de notre temps libre. Déjeuner libre. Retour à Biot vers 17 ou 18h.

Participation au déplacement : 8.30€ par personne.

Jeudi 25 novembre 2010 : Bal de la Sainte Catherine au foyer

Le CCAS propose une après-midi récréative gratuite pour les amateurs de chants et de danses. Venez nombreux ! Collation offerte.

Vendredi 3 décembre : Sortie détente à Vintimille -Italie

Aux abords des fêtes de fin d'année, pourquoi ne pas se faire plaisir en rapportant des spécialités culinaires italiennes ? Déjeuner libre. Départ de Biot à 8h – retour vers 16h30-17h.

Participation aux frais de transport : 8.30€

Jeudi 9 décembre 2010 : Loto gratuit de fin d'année au foyer, sur inscription

RAPPEL : les seniors ont la possibilité de déjeuner au sein du foyer, du lundi au vendredi, pour un montant de 5.10€. La participation à l'une des animations du foyer pourrait être l'occasion de s'inscrire également au repas, afin de passer ensemble une agréable journée.

Les manifestations

Jeudi 16 décembre 2010 : Une date à retenir !

Le déjeuner de Noël 2010 des seniors biotois de 65 ans révolus sont cordialement invités par la municipalité à partager un déjeuner de fête.

Les inscriptions seront enregistrées du 16 novembre au 7 décembre auprès du CCAS. Il est demandé aux personnes s'inscrivant pour la première fois de s'identifier par email, par courrier ou auprès de l'accueil en accompagnant leur demande d'inscription par l'envoi d'une copie d'une pièce d'identité. Le lieu de rencontre sera communiqué au moment de l'inscription. Les participants non véhiculés pourront réserver leur place en bus au moment de l'inscription.

Réservation du colis de Noël pour les aînés biotois de plus de 75 ans

La Municipalité renouvelle son attention envers les aînés âgés de 75 ans et plus, à l'approche des fêtes de fin d'année, en proposant de leur offrir un colis gourmand.

Afin de pouvoir retirer ce cadeau en début du mois de décembre, les aînés intéressés doivent figurer sur la liste 2010 de réservation : nous invitons les personnes concernées (ou leur représentant) à s'inscrire du 2 au 24 septembre 2010 par mail, courrier ou à l'accueil. Les personnes s'inscrivant pour la première fois, communiquent la copie de leur pièce d'identité comportant leur adresse actuelle sur la commune.

Des journées de distribution seront organisées au CCAS au cours de la seconde semaine de décembre.

PROJET : des promenades de loisirs

Cet été, le CCAS va s'équiper d'un mini bus, grâce à une subvention de l'Etat, afin de réaliser de nouvelles missions dont la mise en place de balades de loisirs en journée ou en demi journée, pour favoriser les activités collectives et amicales. Un programme à thèmes sera à disposition à l'accueil, en fin d'été 2010 : marches de loisirs, sorties culturelles, visites de parcs et jardins, de Musées. D'ores et déjà, les personnes intéressées par ce projet peuvent se signaler auprès du CCAS et transmettre leurs souhaits de destination.

La semaine du Goût du 11 au 17 octobre

Mardi 12 octobre de 14h30 à 16h30 : Conférence sur la nutrition « bien manger, bien vieillir »

À l'occasion de la semaine du goût est projetée une conférence sur la nutrition avec le concours de la Mutualité Française, ouverte à tout public. Inscription est souhaitée.



Nicole PETRELLI
Adjointe aux finances, au
CCAS et à la santé publique
nicole.petrelli@biot.fr

La semaine bleue :

Cette année, le thème annoncé est « A tout âge : acteurs, proches et solidaires »

Au cours de cette semaine, nous proposons aux seniors biotois de s'essayer dans une activité proposée par le CCAS, sur inscription pour des raisons d'organisation.

Lundi 18 octobre : Thé dansant avec animateur

Pour l'ouverture de cette semaine est offerte aux seniors biotois, une après midi thé dansant animée par un musicien. Les participants pourront réserver leur déjeuner au foyer pour une participation de 5.10€, afin de partager le repas entre amis. Une collation sera offerte.

Mardi 19 octobre : Spectacle de l'atelier 80 d'Antibes

Le foyer accueillera dès 14h30 le groupe de seniors antibois de l'Atelier 80 pour un spectacle costumé autour de chants et danses, auquel les seniors biotois sont invités. À l'issue de cette sympathique représentation, un goûter sera offert aux personnes présentes. Nous vous attendons nombreux pour accueillir nos amis antibois !

Mercredi 20 octobre : Rencontre des seniors avec les élèves du centre culturel – EAC

Les jeunes musiciens de l'Espace des Arts et de la Culture seront les hôtes des seniors biotois pour leur faire partager leur plaisir des arts. Cette audition débutera à 15h et sera suivie d'une collation à partager entre toutes les personnes présentes. Merci de vous inscrire auprès du CCAS, afin d'optimiser la qualité de l'accueil. Une aide au trajet est possible, sur demande.

Jeudi 21 octobre : Loto gratuit au foyer

Une nouvelle occasion de se retrouver est proposée aux seniors biotois : à partir de 14h, un jeu de loto est organisé au foyer. Afin d'intéresser la partie, les personnes ayant des objets à céder pourront les déposer au CCAS, pour la mise en jeu.

Les conférences

Jeudi 21 octobre à 20h : Conférence débats sur la biodiversité

Dans le cadre de l'année internationale sur la biodiversité, une conférence débats est organisée animée par un chercheur du CNRS : « de la plante au médicament » afin d'expliquer l'importance de la conservation de la variété botanique. Entrée libre.

Du lundi 4 octobre au mercredi 3 novembre - Atelier gratuit « Nutrition, Santé et Longévité »

Les seniors sont invités à participer à l'atelier « Pré-vent'âge » organisé en partenariat avec la CRAM du Sud Est. Cet atelier, animé par une diététicienne et un animateur sportif, pourra accueillir entre 12 à 15 participants. L'objectif est d'informer la personne retraitée afin de préserver ou d'améliorer sa santé par des conduites adaptées aux besoins grâce à ce programme de rencontres instructives et conviviales. Cet atelier, composé de 5 séances hebdomadaires de 2h, se déroulera entre 9h et 11h les matinées des lundis 4, 11, 18 et 25 octobre puis du mercredi 3 novembre 2010.

Le nombre de places étant limité, il est conseillé aux personnes intéressées de s'inscrire dès que possible auprès de l'accueil du CCAS.

LIEN INTERGÉNÉRATIONNEL Les enfants de l'école Saint Roch pour les Aînés de Biot

Des seniors de Biot, bénéficiaires de prestations par le CCAS, ont été destinataires de charmantes cartes de vœux du nouvel an puis de joyeuses fêtes de Pâques confectionnées avec tendresse par les enfants de l'école Saint-Roch.

En récompense de cette touchante attention, le CCAS a communiqué une lettre de remerciement signée par les participants de l'atelier créatif, accompagnée de friandises.

Nous leur souhaitons d'agréables vacances d'été !



KERMESSE INTERGÉNÉRATIONNELLE à la maison de retraite Clos Saint-Grégoire

Le 31 mai dernier a eu lieu au Clos Saint Grégoire, une kermesse intergénérationnelle réunissant les seniors et les enfants. Cette après-midi organisée par Claudie Macias, directrice de l'établissement et Florence Rivière, psychologue et coordinatrice de l'animation, avait pour thème « Les Fables de la Fontaine ».

Les résidents et le personnel n'ont pas chômé ! Trois mois de préparation pour la confection des décors ; découpage, collage, coloriage, peinture etc... dans le but de proposer aux enfants différents stands de jeux gratuits entièrement tenus par le personnel. Pour cette occasion, les pensionnaires ont également participé en récitant une fable devant les enfants ravis.

Une centaine d'élèves des écoles primaires, Saint-Roch, Langevin, Moulin Neuf et Olivari étaient présents. Le but de cette rencontre était, pour les personnes âgées, de maintenir un lien vers l'extérieur. Les familles, les écoles et le personnel aidant, ont été très impliqués pour faire vivre ce projet. Cela a également permis aux résidents d'avoir une vision différente du

personnel sans leurs blouses et de la maison de retraite envahie par les cris et les rires des enfants. Pour les pensionnaires, être au contact des enfants a fait ressortir leur côté grand père ou grand-mère « Les enfants ça nous rajeunit, ça fait de l'animation, ça nous apporte sourire et gaieté, les enfants, c'est la vie! ».

Jean-Pierre Dermit, Maire de Biot, Sylvie Santa-gata, première adjointe déléguée au personnel à la population et à la vie associative, Jocelyne Camatte, déléguée à la vie scolaire et à la propreté des bâtiments, ainsi que Nicole Petrelli, adjointe déléguée aux finances, au CCAS et à la santé publique, se sont joints aux festivités pour représenter la municipalité.



SPORTS

SPORT EN FÊTE, ÉDITION 2010

À l'initiative de la municipalité, le Service Jeunesse et Sport organise sa journée d'ouverture au monde du sport et aux activités sportives.

Ainsi, le **samedi 18 septembre de 15h à 19h** au stade Pierre Bel, venez découvrir les différentes disciplines sportives que vous pouvez pratiquer à Biot et sur les Communes partenaires de cette manifestation. Initiations et démonstrations sont au programme ! Alors n'hésitez plus, venez gagner votre «Pass'Sport» pour pouvoir bénéficier de séances gratuites pour la pratique de votre sport préféré. Equitation, tir à la carabine, arts martiaux, basket, tennis, danse de salons, danse africaine, danse acrobatique, rugby, foot, monocycle,

vélo, VTT...une multitude d'activités pour passer une journée sportive !



Charles ROIG
Conseiller municipal délégué
aux sports
charles.roig@biot.fr



SYLVESTER TAKAC EN VISITE à l'US Biot Football

Dans le cadre des ses objectifs de développement, l'Union Sportive Biotoise de Football, présidée par Laurent Charrière, a reçu jeudi 15 avril dernier, l'ancien entraîneur de l'OGC Nice, Sylvester Takac, lors d'un stage de football destiné au Club Biotois.

L'entraîneur honoraire des Aiglons, qui a conduit Nice à la victoire en Coupe de France en 1997, a fait part de son expérience et de ses observations aux éducateurs de l'US Biot durant un après-midi.

Les jeunes footballeurs ont ainsi découvert plusieurs techniques de jeu et différents exercices d'entraînements sous les conseils avisés de Sylvester Takac, qui portait pour l'occasion les couleurs de Biot.



UA BIOT TENNIS DE TABLE

Fort d'une première saison d'existence, avec l'adhésion d'une trentaine de joueurs, le tennis de table sur Biot est dorénavant dans une réelle dynamique.

Sur le plan sportif, le club peut s'enorgueillir pour sa première participation en championnat par équipe d'une montée dans la division supérieure (départementale 2).

Grâce à l'intervention journalière de notre entraîneur, Aymeric Faure, dans les écoles primaires et les nombreuses manifestations organisées par le club (tournois divers, Téléthon etc), les Biotois ont pu découvrir ou redécouvrir cette discipline très ludique.

Toujours dans cette optique, l'UA propose pendant l'été, 4 semaines de stages du 12 au 23 juillet et du 16 au 27 août ouverts à tous les enfants (licenciés ou non) qui ont entre 6 et 17 ans.

La saison 2010 /2011 s'annonce sous les meilleurs auspices avec de très nombreux projets. Tout d'abord, le club visera en championnat l'accession en départementale 1 et compte engager 2 équipes supplémentaires.

Les cours auront lieu le lundi, mardi, jeudi, vendredi de 17h à 21h30 avec 3 créneaux différents en fonction de votre niveau ainsi que le mercredi de 10h à 16h.

Après un essai concluant en fin de saison dernière, un pédibus entre les écoles Langevin, Saint-Roch et la salle de tennis de table sera mis en place tous les soirs à 16h30.

Aymeric, notre entraîneur, se chargera de récupérer vos enfants à la sortie des cours pour les accompagner jusqu'au stade Pierre Bel où ils pourront se détendre en jouant au ping-pong de 17h à 18h30.

Par ailleurs, après le succès des Jeux de Sophia, l'association va ouvrir de nouveaux créneaux le lundi, mardi, jeudi, vendredi entre 12h et 14h pour les entreprises.

Des cours particuliers pourront aussi être dispensés avec notre entraîneur, breveté d'Etat et joueur de niveau national.

Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter le responsable de la section par mail à ttbiot@free.fr ou au 06 64 65 20 18.

Rejoignez-nous vite pour taper la balle et garder la forme dans un esprit convivial.



PRÉPARATIFS DE RENTRÉE pour le Biot Athlétique Club !

Pour les bonnes résolutions, c'est le moment de s'inscrire au Fitness ! Cette année, le Biot Athlétique Club fusionne avec le Club Vitamine pour la section Fitness. Cette fusion donne lieu à quelques changements sur la forme mais, l'esprit dynamique et sympathique reste le même. Un nouveau planning de cours est fixé avec un plus grand nombre de jours et de créneaux horaires mixant toutes les disciplines proposées par le Club, du cardio, au renforcement musculaire, en passant par le step.

Les tarifs ont également été adaptés aux deux clubs et aux nouvelles prestations proposées. Pour préparer la rentrée fitness, c'est le moment de vous inscrire ou de renouveler votre inscription.

Pour s'inscrire, c'est très simple, il suffit de remplir la fiche de renseignements et de fournir :

- 1 certificat médical autorisant la pratique du Fitness (ou de l'Aérobic ou de la Baby Gym pour les enfants)
- 2 enveloppes timbrées avec votre nom et adresse,
- 1 photo d'identité récente (2 pour les enfants pour l'Aérobic ou la Baby-Gym)
- Le règlement (par chèque à l'ordre de Biot Athlétique Club).

Toutes les informations sur les horaires et les tarifs vous seront communiqués au moment de l'inscription. Pour tout autre renseignement, écrivez à biot-aero@hotmail.com ou appelez le 06.62.20.93.59.

LA RENTRÉE DU DOJO BIOTOIS

Les vacances terminées, il faut penser à retrouver le chemin du Dojo. Les inscriptions se feront à partir du 6 septembre, tous les lundis et jeudis de 17h à 19h. Le premier entraînement débutera le lundi 13 septembre de manière à être prêts pour la Fête du Sport qui se déroulera le 18 septembre.

La pratique du judo commence dès l'âge de 4 ans.

Renseignements au 04 93 33 03 07 ou 06 80 71 32 76

LA BOULE AMICALE BIOTOISE



Présents sur tous les fronts, les joueurs de la Boule Amicale Biotoise font honneur à leur club. En coupe de France, l'équipe menée par Jean-Pierre Salomone a brillamment remporté son premier match. En championnat départemental, deux équipes sous la responsabilité de J. Véniat et J.P Salomone ont été engagées ; l'une compte deux victoires, l'autre une victoire et un nul. En championnat départemental jeunes, Benjamin André s'est particulièrement distingué : triple champion en triplettes, doublettes et tête à tête. Il est qualifié pour le championnat de France. Deux autres jeunes du Club se sont mis en évidence. Samir Attmani et Kevin Calleri, battus en demi finale à Nice (triplettes) et en quart à Aix. La belle aventure se termine pour eux mais ce n'est que partie remise.

Le prix départemental des Verriers. Comme d'habitude nos amis verriers ont répondu présents faisant de ce prix fédéral le concours sans doute le mieux doté du département. Messieurs Farinelli, Guyot, Pierini, Daniel et Marcel Saba ainsi que leurs fils et la Verrerie de Biot, sont en grande partie responsables de la renommée de cette compétition. 88 équipes représentant 28 clubs venant de toute la

Côte et même de Puget-Théniers ont répondu à notre appel. Remercions également Monsieur Jean-Pierre Dermit, Maire de Biot, qui a répondu favorablement pour la mise à disposition du parking de la Fontanette.

Le Maire a participé, en tant que membre de la BAB à la compétition. N'oublions pas le personnel municipal qui nous a aidés à la réalisation matérielle et à la promotion. Il faut souligner le travail remarquable accompli par Henri Calleri, le Président, son bureau et les nombreux bénévoles, qui nous ont permis d'accueillir dans le calme et le plus grand esprit sportif près de 500 personnes.

Si les vainqueurs Zanchi, Contreres et Antoine appartiennent à la Mini Boule, nos trois jeunes se sont encore fait remarquer. Ils ont atteint brillamment les quarts de finale.

Pour conclure cette belle journée, Henri Calleri procéda à la remise des prix, en présence de Monsieur Charles Roig, délégué aux Sports.

Pour la BAB
Claude Hurbain

VIS TA MINE

s'adressent à tout public désireux de conserver un maintien et une sangle abdominale solide. Pour travailler le cardio-respiratoire, des cours de marche active en plein air avec une approche de la marche nordique (marche avec bâtons) sont également dispensés.

Enfin, deux randonnées par mois sont au programme avec un niveau débutant le samedi et un niveau confirmé le dimanche. Des activités raquettes sont prévues l'hiver et deux week-end (été hiver) sont au programme. A noter que la randonnée dominicale fonctionne toute l'année.

Nous limitons le nombre de participants afin de

profiter au mieux de la nature et de la qualité des cours en salle. Ces activités sont encadrées par Solange et Robert Clément diplômés dans leurs spécialités, garantissant la pratique de ces activités en toute sécurité dans une ambiance simple et conviviale.

Les inscriptions se feront en septembre avec le dossier complet

Tel : 04 93 74 02 05 - 06 14 06 65 64

➔ PLUS D'INFOS : www.vis-ta-mine.org

US BIOT

Chaque année, l'US BIOT organise des tournois toutes catégories, pour clôturer la saison. Cette année après avoir connu un début difficile, toute l'équipe (dirigeants, éducateurs et bénévoles) a œuvré solidairement afin que les manifestations soient une réussite.

Ces journées ont été marquées par une participation massive des parents un parfum de festivité et de convivialité s'est fait sentir sur le terrain et ses alentours. Lors du tournoi des tout petits (école de foot ; débutants et poussins u11), deux équipes de Rive De Gier (petit village situé près de Saint-Etienne) ont répondu présents et ont parcouru 700 kms afin de participer à cette fête. Dès leur arrivée, un accueil chaleureux leur a été offert. Une semaine plus tard, nos benjamins u13 et poussins u11 (soit 30 enfants accompagnés de 12 éducateurs et parents compris) ont fait le trajet identique mais à sens inverse, pour participer à leur tournoi national. Nous voilà partis en bus pour une superbe aventure sportive et humaine. En effet, ce tournoi s'est déroulé sur deux journées durant lesquelles nous avons été reçus comme des «princes». Princes nos enfants l'ont été car la catégorie benjamins u13 dirigée par William Raymond et «Momo» Boughazi a décroché le trophée des Vainqueurs. Quelle émotion après cette victoire. Le stade brillait des couleurs Rouge et Blanc de l'US Biot (je vous rappelle que nous étions chez les Verts !). Et quelle fut notre tristesse de quitter cette région si vite, notre bus nous attendait pour rentrer. Mais qu'on se le dise, c'est promis le rendez-vous a déjà été fixé pour l'an prochain.

Sandrine Miranda
Trésorière US BIOT



Le trophée de la victoire



SALSA, LATINES & ROCK'N'ROLL

L'association Danse & mouvement vous informe que les cours collectifs et particuliers reprendront le 13 septembre – Mariages, minis groupes, stages, CE, partenariat stage développement personnel

Sylvie Salmon - 06 86 52 34 36

sylvie.salmon@gmail.com

➔ PLUS D'INFOS : www.danse-mouvement.com

LE CHANT DU CORPS

Depuis plusieurs années déjà, l'Association «Le Chant du Corps» organise des cours de Yoga dans le Dojo Biotois.

Ces cours sont dispensés par Anne le mercredi à midi.

Anne anime également pendant l'année plusieurs ateliers « Yoga du Son » où se mêlent sons, chants et yoga. Cette année, afin de permettre à ceux qui le souhaitent d'approfondir leur pratique et leur connaissance de soi, l'association a également organisé deux stages.

Renseignements : Tél : 09 54 43 48 22 / email : lechantducors@free.fr

➔ PLUS D'INFOS : www.lechantducors.free.fr



Pour la rentrée prochaine, Vis Ta Mine vous propose des cours de Pilates, méthode de renforcement musculaire ciblant les muscles de la posture.

Alliant la souplesse et la force, ces cours

AUTORISATION DE SORTIE DE TERRITOIRE ENFANT MINEUR

Un mineur français, qui ne possède pas son propre passeport, s'il se rend dans un pays de l'Union européenne sans être accompagné de l'un de ses parents (ou de la personne titulaire de l'autorité parentale), doit être muni d'une autorisation de sortie du territoire, ainsi que d'une carte nationale d'identité **en cours de validité**.

En revanche, **s'il possède un passeport personnel valide, il n'a pas besoin d'une autorisation de sortie du territoire**, car cette autorisation est faite lors de la demande de passeport.

S'il se rend dans un pays hors Union Européenne, il doit être en possession d'un passeport personnel valide (qui vaut autorisation de sortie de territoire) et éventuellement d'un visa (selon le pays concerné).

À savoir : l'autorisation de sortie du territoire ne comporte pas de photo d'identité. Elle n'a de valeur que présentée avec la carte nationale d'identité.

Son coût est gratuit.

Comment l'obtenir?

L'une des personnes qui détient l'autorité parentale (père, mère, tuteur) doit se rendre **en personne** à la mairie de son domicile.

Il convient de présenter les documents suivants : (originaux et photocopies)

- Une pièce d'identité du parent,
- La carte nationale d'identité (en cours de validité) du mineur français,
- Le livret de famille tenu à jour ou l'acte de naissance de l'enfant (qui doit mentionner, pour les parents non mariés la reconnaissance de l'enfant avant l'âge de 1 an).

- Un justificatif de domicile récent (liste non exhaustive : quittance de loyer, facture EDF, de téléphone...),
- Éventuellement, la décision de justice (jugement de divorce ou de séparation) statuant sur l'exercice de l'autorité parentale ou la délibération du conseil de famille désignant le tuteur.

Délai d'obtention : 1 semaine

Cas d'un voyage dans un département d'outre-mer (DOM)

Il est nécessaire que les mineurs français puissent justifier de leur nationalité (carte nationale d'identité ou passeport), même en cas de vol direct DOM/Métropole ou Métropole/DOM.

Si le mineur qui voyage entre la métropole et un DOM seul ou accompagné d'une personne n'ayant pas l'autorité parentale est muni d'une seule carte nationale d'identité, il doit également avoir une autorisation de sortie de territoire.

À noter : Il n'y a pas besoin d'autorisation de sortie de territoire pour se rendre en Corse.



Sylvie SANTAGATA
1^{ère} adjointe au Maire,
Déléguée au Personnel, à la Population et à la Vie Associative
Conseillère Générale Suppléante
sylvie.santagata@biot.fr

TRAITEMENT DES DEMANDES DE NATURALISATION PAR DECRET

Afin de faciliter l'instruction des demandes d'acquisition de la nationalité française par décret, les demandes de naturalisation par décret pour tout le département des Alpes-Maritimes, seront directement déposées en Préfecture à compter du 1^{er} juin 2010.

Pour simplifier leur démarche de dépôt de dossier, les usagers pourront s'inscrire à un rendez-vous sur le site Internet de la Préfecture

www.alpes-maritimes.pref.gouv.fr

SERVICE POPULATION ET CITOYENNETE

(Etat Civil, Elections, Cimetières, CNI, passeports, sortie de territoire, certificat de vie...)

* Mairie Principale : 8 Route de Valbonne Biot

* Mairie Annexe : Espace Saint Philippe, Avenue Roumanille Biot

Depuis le 16 juin dernier, votre mairie annexe vous accueille : de 9h à 17h en continu.

CARNET

NAISSANCES
Emma REVEILLARD, née le 6 avril 2010
Chiara LEVY, née le 1^{er} mai 2010
Ellie KAMANDUA GOMO, née le 8 mai 2010
Julian PITAVALE, né le 20 mai 2010
Sama MAZAHREH, née le 27 mai 2010

MARIAGES

Katia CHESNAIS avec Hendrick OUVRARD le 17 avril 2010
Annabelle VOLPATTI avec Julien BENEDEUCE le 24 avril 2010
Chrystelle HERNANDEZ avec Laurent GIORDANENGO le 15 mai 2010

Jessica LLABRES avec Christophe VAN DE VOORDE le 15 mai 2010

Delphine RUIZ avec Stéphane TIMSIT le 29 mai 2010

Guenaëlle ESPOSITO avec Jérôme DELODDE le 5 juin 2010

DÉCÈS

Jean-Luc GOSLINO décédé le 6 Avril 2010

Camille LORIEUX décédée le 19 avril 2010

Emile CHEVAL décédé le 30 Mai 2010

NOUVEAU A BIOT

La Tasse de Couleur

Depuis le mois de Juin, Suzanne Shields et Jacqueline Nafier vous accueillent dans leur boutique du Centre Historique de Biot. Le concept est innovant et convivial : vous êtes dans un salon de thé où vous pouvez savourer de somptueux gâteaux autour d'une tasse de thé ou de café et vous avez la possibilité de vous essayer à la peinture sur céramique sur différents supports. Pour des cadeaux d'anniversaire, des mariages, des baptêmes, des ateliers, toutes les occasions sont bonnes pour découvrir l'artiste qui sommeille en vous. Alors à vos pinceaux, « la Tasse de Couleur » s'occupe de la cuisson de votre création qui sera disponible les jours suivants.

LA TASSE DE COULEUR

9 rue du Portugon - 06410 Biot

Tél : 04.93.74.97.16

www.latassedecouleur.com

Mail : info@latassedecouleur.com

Christelle et Christian (actuelle crêperie) sont les nouveaux propriétaires de **L'Auberge du Vieux Village** (anciennement Bar du Coin). Les travaux ont débuté. Ils seront heureux de vous accueillir avec leur nouvelle équipe, Anne et Olivia, dès cet été.

AUBERGE DU VIEUX VILLAGE - 29, rue St-Sébastien

Cabinet de Podologie à l'Espace Commercial St Philippe

Corinne Missé, Pédicure Podologue Diplômée d'état, Diplômée Universitaire « Pied et Diabète » a ouvert son cabinet à l'Espace Commercial St Philippe, Immeuble NERI (face à la pharmacie) **200 av. Roumanille**. Semelles orthopédiques thermoformées et pédicurie médicale. Informations au 04 93 61 50 27

PAROISSE DE BIOT

Permanences d'accueil à l'église de Biot (sacristie) pour les baptêmes et les mariages, place de l'Eglise, chaque mercredi de 15h à 19h.

Tél: 04 93 65 00 85 - www.ndsagesse.com

• Messes à Biot : le samedi à 18h30
Attention passage à l'horaire d'été (juillet et août)
Jours de fêtes : messe à 11h
En semaine: chaque mercredi à 12h15.

• Solennité de l'assomption :
Samedi 14 août messe à biot à 18h30
Dimanche 15 août messe à Valbonne à 9h15, à Sophia Antipolis à 11h.

• Lundi 16 août, à Valbonne, fête de Saint Roch, Bénédiction des animaux, Messe et procession à 10h.

• Dimanche 22 août, à Biot, fête de Saint Julien
Messe à 11h.

• Lundi 23 août, pèlerinage à la chapelle Saint Julien
Départ de l'église à 9h,
Messe à la chapelle à 10h.

INFOS PRATIQUES

PETITES ANNONCES

ACHATS VENTE

• Vends une superbe bibliothèque Roche Bobois placage merisier, modèle «Latina», excellente qualité, étagères + vitrine coulissante + 2 portes latérales, dimensions : L 287 x H 229 x P 050 (prix neuf en 1999 : 4820 euros), vendue 1200 euros. Très belles étagères Roche Bobois placage merisier, modèle «Bibhop», excellente qualité, plusieurs alvéoles + emplacement TV avec 2 grands tiroirs + 1 alvéole avec porte, dimensions : L 265 x H 158 x P 55 (prix neuf en 1999 : 2740 euros), vendu 900 euros. Grande table couleur merisier, dimensions sans rallonge : 85x170 (+ 2 allonges), (prix neuf en 1999, acheté chez Habitat : 486 euros), vendu 250 euros + 6 chaises de salon, pieds couleur merisier, déhoussables, housses jaunes, (prix neuf en 2000 acheté chez Habitat : 744 euros), vendues 300 euros. Photos disponibles par mail sur demande au 06 98 16 77 03

• Vends un portail à deux vantaux en bois 2,14m par 1,24m pliés, 2,50 m de large, 250€ - une porte d'entrée en bois exotique hauteur 2,10 par 100 multipoint, 250€ - un parc de bébé marque Aubert bleu et rose, 60€ - un lit parapluie avec matelas, 60€ - une machine à repasser Miele, 250€ - un berceau naissance blanc chromé et doré avec accessoire, 225€. Port : 06 11 77 92 43

• Vends bureau en pin blanc, 1,12m x 0,52 x h 79, tiroirs, idéale pour petite fille à l'école primaire, 70 euros, deux chaises TRIPTRAP, de marque Stockker, 40 les deux, chaussure de golf Callaway, noire, taille 37 pour garçon, bon état, 15 euros, chaussure de golf de marque Adidas, taille 38, très bon état, blanche avec des petites bandes de couleur orange, 25 euros. Port : 06 61 51 76 01

• Vends réfrigérateur 2 portes de marque Thomson Cristal, très bon état avec un compartiment congélateur, 600 euros. Tél. : 04 93 63 70 62

• Vends canapé écru convertible 60 euros. Port. 06 86 43 38 53

• Vends robe neuve jamais portée taille 38/40, couleur beige de marque Guess, collection printemps été 2010, prix d'achat 190 vendu 170 euros. Port. : 06 20 98 67 11

• Vends lit 90 x 190 sommier lattes 50 euros, canadienne ¾ places 80 euros, vasque lavabo à encasturer ovale blanche sous emballage 20 euros, ensemble mural modulable laqué ivoire bar télé grands rangements 300 euros, le tout en très bon état. Port. : 06 31 37 54 27

• Vends un tapis de course professionnel, HealthRider S300i, avec moniteur cardiaque, 2 haltères, en parfait état - Valeur 1200€ - Prix de vente : 600€, une mezzanine IKEA en acier argenté, 2 places, l: 150 x L:210 x h: 200 cm, un baldaquin à hauteur réglable, des rideaux de baldaquin blanc, une échelle, un matelas 2 places - Etat convenable - Prix de vente : 90€. Vends également lits Electriques André Renault TWINFLEX, 2 x (70 x 190 cm), 2 matelas André Renault Neoflex 3 en Latex - Valeur 1400€- Prix de vente : 500€
Photos disponibles sur demande par mail. Tél. : 06.64.43.82.49

• Vends vélo Bmx Decathlon Street Life SI blanc avec repose pied avant et arrière. Très peu servi - 80 euros. Port. : 06 88 20 05 90

• Vends canapé en cuir noir 2 places en très bon état - 200 euros et donne le canapé 3 places usé à l'assise (même coloris). Tél. : 04 93 65 31 14

DIVERS

• Recherche terrain Chemin des Aspres à Biot, avec ou sans bâtisse, à restaurer éventuellement. Port. 06 62 63 30 44

• Femme de 36 ans sans enfant, aimant le calme et la nature, propose un échange de service course, jardinage, compagnie auprès d'une personne âgée contre un logement indépendant à prix modéré. Port. : 06 12 41 70 39

OFFRES D'EMPLOI

La Ville de Biot Sophia Antipolis recrute un « papy traffic » H/F. Le poste est à pourvoir au 1^{er} septembre est sous la responsabilité du responsable de la Police Municipale de Biot.

La lettre de candidature + le CV est à adresser avant le 30 juillet 2010

à : Monsieur le Maire - BP 339 - 06906 - SOPHIA ANTIPOLIS CEDEX ou par mail à : recrutement@biot.fr

AGENDA



Du 2 juillet au 25 août 2010
Exposition : « Léger, Faniest ... et Biot », Office de Tourisme

Du 3 au 27 septembre 2010
Exposition « 1001 bols », Office de Tourisme et Musée d'histoire et de céramique biotoises

Jusqu'au 11 octobre 2010
Exposition « Disques et Sémaphores » - Musée national Fernand Léger

Tous les lundis
De 14h à 17h, permanence du conciliateur, de justice en mairie sur rdv

Tous les mardis
De 8h à 13h, marché hebdomadaire, Biot Village

Tous les mercredis
De 13h30 à 16h, permanence de la sécurité sociale, en mairie

Tous les jeudis
A 15h, visite commentée gratuite du village par l'Office de Tourisme

Le 3^e lundi
Permanence de l'ADIL 06 (Agence départementale pour l'Information sur le Logement des Alpes-Maritimes) au pôle Action sociale, de 13h30 à 16h

➔ PLUS D'INFOS : www.biot.fr

Vendredi 9 juillet
- Spectacle petite enfance «Où est Pallina ?» - 10h30, bibliothèque St Exupery
- Concert, Festival «Popanalia 40 ans après» - 19h00, Jardins du musée national Fernand Léger



Mercredi 14 juillet
Fête Nationale - Animations musicales, concert et bal populaire dans le Centre Historique, à partir de 19h



Vendredi 16 juillet
Marching band «Les sould rebels», Centre historique - 18h

Samedi 17 juillet
Soirée des commerçants (CAPL) : le Brésil s'invite à Biot avec l'orchestre

«Brazilian Carnaval» et les danses «Capoeira» - Centre Historique - 19h30

Mardi 20 juillet
Marching band «Les sould rebels», Centre historique - 11h

Vendredi 23 juillet
Estivales du Conseil Général «Lambeaux du journal d'un fou», Jardin Frédéric Mistral - 21h

Samedi 24 juillet
Bal des sapeurs pompiers, caserne des sapeurs pompiers - 18h

Vendredi 30 juillet
Estivales du Conseil Général «Swing parade, hommage à Sydney Bechet», Jardin Frédéric Mistral - 21h



Vendredi 20 août
- Fête patronale de la Saint-Julien, Centre Historique
- Élection de Miss BIOT 2010, Jardin Frédéric Mistral - 20h30-23h00

Samedi 21 août
- Fête patronale de la Saint-Julien, Centre Historique
- Cuisson au Four Communal toute la journée

Dimanche 22 août
- Fête patronale de la Saint-Julien, Centre Historique

- Cuisson au Four Communal toute la journée

Lundi 23 août
- Fête patronale de la Saint-Julien, Centre Historique
- Cuisson au Four Communal toute la journée

Mardi 24 août
Cérémonie du 66^{ème} anniversaire de la Libération de Biot, Place de Gaulle - 16h45

Samedi 28 août
Soirée Miss Côte d'Azur 2010, Jardin Frédéric Mistral - 20h30 à 23h

Vendredi 3 septembre
Vernissage de l'exposition «1001 Bols», Office de Tourisme - 19h

Mercredi 8 septembre
Atelier d'écriture seniors «L'encrier de Biot», Arlequino

Jeudi 9 septembre
Musibus - 9h30, Place de Gaulle

Samedi 11 septembre
Accueil des nouveaux résidents, Office de Tourisme - 10h à 13h

Mercredi 15 septembre
- Journée Ludothèque - 10h à 18h, Bibliothèque St Exupery



- Atelier d'écriture seniors «L'encrier de Biot» - 14h30 à 16h, CCAS

Samedi 18 septembre
- Sport en fête, Stade Pierre Bel
- Journées Européennes du Patrimoine



Dimanche 19 septembre
- Fête des Vendanges
- Journées Européennes du Patrimoine

Mercredi 22 septembre
Atelier d'écriture seniors « L'encrier de Biot » - 14h30 à 16h, Arlequino

Jeudi 23 septembre
Conseil Municipal - 18h, Salle des Associations

Samedi 25 septembre
Comité de lecture « Rencontres de lecteurs », bibliothèque St Exupery

Mercredi 29 septembre
Atelier d'écriture seniors « L'encrier de Biot » - 14h30 à 16h, CCAS

2 mardi par mois
Atelier d'illustration adultes - 19h30 à 22h30, bibliothèque George Sand



BIOT

Sport en fête

13 SEPTEMBRE 2010

Stade Pierre Bel 15h - 19h



STANDS

CONCERT

DEVIOS



RENSEIGNEMENTS: 04 92 38 17 90